

BLE BERRI

Pour une agriculture autonome, économe et biologique

BLE - Euskal Herriko CIVAM Sarea



GAUR ERLEZAINZA - DOSSIER APICULTURE
L'apiculture : élever, soigner,
transformer, vendre...

SAR HITZA - ÉDITO

L'abeille, ce petit insecte pollinisateur, souvent utilisée comme symbole de biodiversité, est bien menacée dans le monde entier, mais aussi dans notre région qui semble aux yeux de beaucoup «préservée». Comme vous le lirez dans ce BLE Berri spécial Apiculture, **il est de plus en plus difficile pour elles de maintenir le développement de leur colonie et de produire du miel et autres produits de la ruche.**

Les **facteurs environnementaux** (pollution en tous genres, disparition des ressources et des espaces naturels...), **climatiques** (gel, sécheresse, vent frais défavorables aux floraisons), l'apparition des **prédateurs et des maladies** (frelons asiatiques, varroa, virus), nous les subissons tous de plein fouet, apiculteurs-trices. Il y a certains facteurs sur lesquels nous pouvons influencer (par le nourrissage, les traitements sanitaires...), ceux contre lesquels nous luttons péniblement (pesticides, traitements hormonaux des prairies, frelons, écobuages...) et ceux non-maîtrisables (climat) avec lesquels nous devons composer.

Nous nous sentons souvent bien impuissants et devons pourtant faire avec pour maintenir nos colonies et en tirer une production qui nous fait vivre, production très aléatoire selon la saison. Nous perdons en moyenne chaque année 30 % de nos colonies. C'est triste de penser cela, mais on s'y est habitué.

Quel autre élevage accepterait de telles pertes ? Et sans indemnisation...

Largement minoritaires dans la filière agricole, **on nous prend souvent pour des «écologues»**, nous les apiculteurs-trices, et nos revendications sont souvent balayées, car elles dérangent un modèle agricole trop bien établi.

L'image très positive, quasi idéologique de l'abeille, conduit ces dernières années beaucoup de personnes vers l'apiculture. Mais l'aventure se révèle souvent décevante, tant il est devenu difficile de conserver ses colonies, sans même parler de production. Loin de moi l'idée de décourager les futurs apiculteurs-trices, cette activité est passionnante. **Il faut simplement garder à l'esprit que vivre de l'apiculture est chaque année plus difficile.**

J'espère de tout coeur me tromper et que les saisons à venir fassent mentir ce sombre éditto, **nous devons garder confiance en la vie.**

En espérant vous avoir fait partager un peu notre quotidien. Merci de m'avoir lue,

Marianne BEHOTEGUY, apicultrice en AB aux côtés de mon mari à Lambarre

Albisteak - Actualités.....4-18

Eskuin-ezker / de-ci, de-là.....	4-5
Sareak / réseaux.....	6-7
Transmettre, l'affaire de tous-tes ! Une série de podcast à découvrir.....	8
Focus sur la situation des fermes bios dans les politiques agricoles en cours.....	9-10
Loups et pastoralisme.....	11-13
Enquête sur la précarité alimentaire.....	14-16
Les fermes d'insertion.....	17-18
Pâturage et changement climatique.....	19-20
Bilan viticole 2022.....	21-22

Gaia - Dossier.....23-39

L'apiculture : élever, soigner, transformer, vendre...

Teknika - Technique.....40-46

Une nouvelle dynamique collective autour des semences de prairies.....	40-41
L'eau en élevage : retour sur une formation de septembre.....	42-44
Nous sommes éleveurs-ses sans terre, comment passer en bio ?.....	45-46

Agenda et petites annonces.....47



HYPERSENSIBILITÉ AU GLUTEN

Une étude co-construite avec notamment l'INRAE et le BioCivam de l'Aude montre que l'utilisation de levain et la qualité de mouture améliorent la digestibilité des produits à base de céréales, plus que l'ancienneté des variétés.

UNE SACRÉE ÉVOLUTION DEPUIS 1906 !

Au détour d'une lecture...

«L'agronome est le savant qui étudie les lois de la végétation appliquées à la production des objets nécessaires à l'homme, indépendamment de la pratique.

Le cultivateur est celui qui, sur le terrain et dans des circonstances données, applique des règles toutes tracées, dont il n'est pas tenu de connaître les raisons et l'enchaînement.

L'agriculteur est l'homme qui, pénétré des principes de la science, sait les appliquer aux diverses circonstances de temps et de lieu, et prescrire au cultivateur les règles pratiques qu'il doit suivre.

Le cultivateur est l'artisan, l'agriculteur est l'artiste, l'agronome est le savant qui ouvre la voie dans laquelle les deux premiers doivent marcher (Adrien de Gasparin, Cours d'agriculture)».

A. Franklin, Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^{ème} siècle, 1906.

DU GRAIN À MOUDRE

Proposition d'une adhérente de B.L.E, d'après Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize*, pages 438-439 :

«Vous voulez le service militaire obligatoire. Contre qui ? Contre d'autres hommes. Moi je ne veux pas de service militaire. Je veux la paix.

Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée. Vous voulez l'impôt proportionnel. Je ne veux point d'impôts du tout. Je veux la dépense commune réduite à sa plus simple expression et pavée par la plus-value sociale. (...).

Supprimez les parasites. Le parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme du soldat. Ensuite, tirez parti de vos richesses : jetez l'engrais à l'égout, jetez-le au sillon.

Les 3/4 du sol sont en friche. Défrichez la France. Supprimez les vaines pâtures. Partagez les terres communales. Que tout homme ait une terre et que toute terre ait un homme. (...).

Utilisez la nature, cette immense auxiliaire dédaignée. Faites travailler pour vous tous les souffles du vent, toutes les chutes d'eau, tous les effluves magnétiques.

Le globe a un réseau veineux sous terrain. Il y a dedans une circulation prodigieuse d'eau, d'huile, de feu. Piquez la veine du globe et faites jaillir cette eau pour vos fontaines, cette huiles pour vos hommes, ce feu pour vos foyers. Réfléchissez au mouvement des vagues». 1893

BIODIVERSITÉ ET PESTICIDES

«Il y a quelques temps, voyant le massacre des abeilles, l'EFSA (l'Agence européenne qui s'occupe de ces questions) a décidé de ne pas se contenter de regarder la toxicité - est-ce que les pesticides tuent les abeilles ?- mais aussi ce qu'il se passe si elles y sont exposées de façon répétée.

Et l'EFSA a proposé un test qui testerait la toxicité chronique. Devinez ce qu'il s'est passé. Ce test n'a jamais été mis en oeuvre, alors que ça fait presque 10 ans qu'il a été proposé. Comment ça se fait ?

Il y a un article écrit par les grands scientifiques des entreprises en question, signé de Bayer etc. Vous pourriez ne pas croire les écologistes, mais là, c'est eux qui le disent.

Ils disent que si on met en place le test de l'EFSA, 79 % de leurs herbicides, 75 % des fongicides et 92 % des insecticides seront interdits. De leur aveu même, 80 % de leurs produits tuent les abeilles.

Si je regarde l'histoire de la vie, vous avez la lignée vers les plantes, puis la lignée des animaux et enfin, la lignée vers les champignons. Un truc fait pour tuer les plantes et qui tue les abeilles, ça tue tout», Pierre-Henri GOUYON.

https://www.youtube.com/watch?v=dLQKs1KBw9Y&list=PLQRONxVVIKu3OJxfpSx0mwAE1V5Mu-ViP&index=5&ab_channel=TEDxTalks

GRIPPE AVIAIRE...



«Les zones contaminées correspondent aux zones de forte densité d'élevages. **De fait, la claustration en bâtiment n'a servi à rien.**

Si l'origine de l'introduction du virus en Pays-de-la-Loire reste à identifier, c'est bien la densité des élevages et les transports qui démultiplient les risques de propagation. ». <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/grippe-aviaire-bilan-desastreux-dune-crise-qui-nen-finit-pas/>

«Tout indique que le virus s'est introduit dans les élevages industriels de poulets, dont l'uniformité génétique contribue à la fabrication de souches hautement pathogènes.

Mais s'il tue beaucoup de poulets, un virus aviaire virulent ne saute pas forcément chez l'humain, car les systèmes immunitaires sont très différents.

Pour que ce passage ait lieu, il faut un hôte intermédiaire et pour cela, le porc est idéal, car il a des récepteurs anti-géniques qui marchent à la fois pour les oiseaux et pour les humains.

Dans nos sociétés modernes, la santé c'est la médecine : quand on a un problème de virus, on essaie de le contrôler en investissant massivement dans la recherche d'un vaccin, mais on ne se soucie pas d'où vient cette maladie.

L'idée que la santé des humains soit liée à celle de l'environnement est largement méconnue». La fabrique des pandémies, Marie-Monique ROBIN.

VRAI/FAUX SUR L'AGRIVOLTAÏSME

«Le couplage entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque est perçu comme un moyen pour développer les énergies renouvelables et apporter un complément de revenu aux agriculteurs.

À 1ère vue, «l'agrivoltaïsme» a tout pour plaire. En réalité, cette notion relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan.

Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque.

La balance coûts / bénéfiques est favorable au photovoltaïque sur les toits. Le surcoût n'est que de 10 %, mais avec l'énorme avantage de préserver les terres agricoles, naturelles et forestières.

L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière.

Les paysans-nes ont des difficultés à installer des panneaux sur leurs bâtiments. L'État doit soutenir ces projets, par un cadre juridique, des contrats et des tarifs de rachat adaptés.

L'agrivoltaïsme a des impacts négatifs sur la production, les sols et l'accès au foncier». http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Vrai_Faux_Agrivoltaisme.pdf

RETOURS DE LECTEURS ET LECTRICES SUR LE DOSSIER EAU

Deux commentaires ont été apportés à l'article.

L'un est une proposition technique, permettant de capter des sources et résurgences souterraines, avec buses et filtrages gravier. Dans une logique d'un dispositif le moins coûteux possible. Nous allons creuser le sujet (ha ha ha).

Un autre commentaire est venu d'un agriculteur conventionnel, qui fait du maïs et du soja irrigués.

C'est un retour d'expérience en période de sécheresse, comme l'été 2022, qui va peut-être à l'encontre de certaines idées reçues : il préfère passer moins souvent en terme de tours d'irrigation, mais avec un apport plus conséquent à chaque passage.

L'eau apportée s'infiltré plus profondément, la capillarité jouant un rôle majeur quand les sols sont secs.

Du coup, les systèmes racinaires vont plus profond et l'évaporation de surface est plus lente.

5 tours de 40 mm tous les 10 jours, plutôt que 10 tours de 20 mm tous les 5 jours...

À débattre !



IPARLAB : BON ACCUEIL ET RETOURS ENCOURAGEANTS APRÈS LES 1^{ÈRES} LIVRAISONS

Retours de novembre 2022. Une 40aine de livraisons ont déjà eu lieu en quelques semaines à destination de la restauration collective : crèches, cantines et collèges, avec une forte demande pour les légumes, les produits laitiers et les produits d'épicerie biologiques.

Sylvie, la coordinatrice et chargée de clientèle, salariée d'Iparlab Distribution, déclare avoir un bon accueil et des retours encourageants de la part des professionnels.

Iparlab Distribution est maintenant référencé comme distributeur du réseau Manger Bio & Local 64 du Département et adhère à l'Interbio Nouvelle-Aquitaine.

Grâce à Lurrama, la plateforme s'est aussi faite connaître davantage auprès des restaurateurs-trices et des paysans-nes.

De plus en plus de producteurs et productrices souhaitent intégrer cette démarche, ce qui est très positif !

Iparlab Distribution ne cesse d'évoluer et la distribution aux restaurants devrait commencer à Noël, avec la promotion de l'agneau de lait bio, puis la vente de viande bovine Idoki et de porc Kintoa en 2023.



STAGE ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Après de nombreux aléas, le stage Entreprendre en Agriculture Paysanne (ancien stage Paysan créatif) a débuté le 2 novembre dernier.

Pour cette promo 2022-2023, Trebatu accueille 8 porteurs et porteuses de projet, 6 femmes et 2 hommes, avec : 3 projets en arboriculture, 2 projets en élevage ovins, 1 projet en apiculture et 2 projets en maraîchage et PPAM.

Après un début de semaine dans les fermes de leurs paysans-nes formateurs-trices, les stagiaires se sont retrouvés à Ostabat le 8 novembre pour la 1^{ère} des 21 journées de formation collective.

La 2^{ème} journée a été l'occasion d'un chantier participatif à Lurrama, pour les mises en place avant l'ouverture.

EHKOLEKTIBOA

Le 8 octobre dernier, une 100aine de personnes se sont retrouvées à Ibarrolle sur la ferme de Jean-Marie Irigoien et Mirentxu Iriarte, pour la dernière édition de Baserriko Uzta organisée par EHKolektiboa.

Les participants à l'évènement ont visité la bergerie, la porcherie, l'atelier de transformation puis après un bon en-cas, ils ont profité du concert de Xendarineko Ahizpak, dans la prairie !

«ZURE PLATEREAN HASTEN DA MUNDUA / LE MONDE COMMENCE DANS VOTRE ASSIETTE»

Pour ses 30 ans, IDOKI s'est associée à Landarlan, association environnementale de la province de Gipuzkoa, pour la diffusion du film documentaire : «Zure platerean hasten da mundua / Le monde commence dans votre assiette».

Ce film aborde la question des modes de consommations durables : la vie des paysans et éleveurs qui ont choisi de travailler en équilibre avec l'environnement, et des consommateurs qui ont fait le choix de devenir consomm'acteur, en privilégiant les circuits courts et les aliments de qualité. Il y a notamment des témoignages de personnes en AB et/ou membre d'EHKO et d'IDOKI.

En collaboration avec le réseau Cinévasion, 3 projections ont eu lieu fin novembre / début décembre, suivies par des discussions très enrichissantes.

Vous n'avez pas pu voir le film ? Pas de panique ! Une nouvelle diffusion est en cours de programmation fin janvier / début février, au cinéma le Vauban de Garazi.

Surveillez de près les pages Facebook et Instagram de Idoki labela pour connaître la date !



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE FROMAGÈRE DANS LE RÉSEAU

Laster lankide berri bat. Christophe OURRICARIET, gasna teknikaria gure taldeari juntatuko zaio heldu den urtarrilaren 9-tik aintzina! Badu jadanik 2 urte haren gaitasuneri dei egiten dugula gasna egitearen segipenarentzat.

Christophek beraz gasnagintzan hasi nahi dutenak lagunduko ditu, segipen tekniko indibidual eta kolektiboak segurtatuko ditu, bai eta ere esnekien segipen sanitarioa.

Renforcement de l'équipe de l'APF à partir de janvier 2023. Christophe OURRICARIET, technicien fromager, viendra conforter l'équipe salariée de l'APF-PB à partir du 9 janvier prochain ! Cela fait 2 campagnes que nous faisons appel à ses compétences, pour les suivis de fabrication des fromages.

Christophe interviendra donc sur le suivi des porteurs de projet de fromagerie, sur le suivi technique individuel et collectif des fromagers (suivis de fabrication, formations), ainsi que sur le suivi sanitaire des produits laitiers.



ONGI ETORRI ETIENNE !

Etienne CATINEL, chargé de mission ingénierie de formation «Transition agroécologique paysanne»
«Le développement des territoires ruraux, ou plutôt, vivre sur les territoires ruraux, est un enjeu qui m'a très tôt attiré. J'ai ainsi eu la chance de travailler sur ce sujet pendant 14 ans au sein d'associations et collectivités, sur des thèmes variés allant de la valorisation du patrimoine à la planification spatiale, en passant par la rénovation de l'habitat, la redynamisation des centres bourgs ou encore la transition énergétique.

Fils de paysan, j'ai également toujours été sensible à l'importance de ce métier (qui en comprend plusieurs !), et à son rôle dans nos sociétés. Venant d'achever une spécialisation en ingénierie de formation, la chance m'est aujourd'hui donnée au sein de B.L.E, d'aider à la poursuite de la formation «transition agroécologique paysanne».

Celle-ci vise non seulement la transmission de connaissances et pratiques, mais elle implique par ailleurs un territoire et ses acteurs dans toutes ses composantes : paysans, acteurs publics, associatifs, entreprises, citoyens...

Avec les autres partenaires du projet (Hemen, EHLG, InterAMAP Pays basque) et grâce au soutien financier de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, ma mission de 4 mois a débuté le 7 novembre. Elle consiste à faire le bilan de la 1^{ère} année de formation, à inventorier et analyser quelques formations similaires sur le territoire national, pour au final, proposer des conditions d'émergence et d'essaimage d'une telle formation, ainsi que des scénarios de portages futurs».

TRANSMETTRE, L'AFFAIRE DE TOUS·TES ! UNE SÉRIE DE PODCAST À DÉCOUVRIR

L'ADDEAR 42 (Loire) a réalisé des podcasts sur la transmission en agriculture : «*Une enquête radiophonique en 4 épisodes qui propose d'explorer les enjeux de la transmission dans le milieu agricole*». La transmission, «*c'est beaucoup de choses, c'est vaste, mais il y a une chose que ce n'est pas, c'est que ça ne peut pas se réduire à une simple vente au plus offrant-e*». Les épisodes durent une 30aine de minutes.

Le premier s'intitule «*Des parcours d'hommes et de femmes*» : «*Quand nous questionnons autour de nous ce que signifie être paysan-ne, on nous répond souvent «c'est pas juste un travail». Alors qu'est-ce qui se joue après avoir été agriculteur-riche toute une vie ? Comment, une fois arrivé à l'âge de la retraite, on cesse son activité ? Et, qu'est-ce qu'on transmet dans tout ça ? Voici deux histoires de transmission. Martine et Jean-François pensaient transmettre à leur fils et finalement ce sera Adeline leur repreneuse. Quant à Serge, il pense ne rien avoir réussi à transmettre et n'arrive pas à quitter la maison qui l'a vu naître*».

Le deuxième, c'est «*Toutes les fermes sont transmissibles*» : «*Quand nous demandons autour de nous ce que représente céder son exploitation, on nous répond parfois : «transmettre sa ferme ce n'est pas seulement vouloir la vendre». Toutes les fermes peuvent-elles être transmises ? Quels sont les freins à ces transmissions ? Est-ce toujours considéré comme important de transmettre à ses enfants ?*».

Le troisième, c'est «*Les nouveaux visages de l'installation*» : «*Quand les médias abordent le sujet de l'installation agricole, il est fréquent d'entendre : «les néo-ruraux idéalisent la paysannerie». Qu'est-ce qui est transmis aux personnes qui s'installent ? Des terrains ? Des bâtiments ? Ou des savoir-faire ? Qu'est-ce que ça signifie de reprendre la ferme de ses parents ? Et au contraire, de reprendre une ferme quand on n'est pas issu-e du milieu agricole ?*».

Enfin, le quatrième, c'est «*L'agriculture comme bien commun*» : «*Quand nous avons demandé autour de nous ce que signifie la transmission, on nous a parfois répondu : «Si ça continue comme ça, il n'y aura plus de paysan-ne-s». Mais aujourd'hui, qui est concerné par la diminution du nombre de fermes ? Est-ce l'affaire seulement du monde agricole ou plus globalement du monde rural ? Est-ce que la terre et les productions qui en découlent ne feraient pas partie d'un bien commun à préserver ? Ne serions-nous pas toutes et tous concernés-ées par les enjeux liés à la transmission ?*».

Rendez-vous sur ce lien pour les écouter : <https://www.agriculturepaysanne.org/Transmettre-l-affaire-de-toutes-et-tous-serie-documentaire-radiophonique-1474>



ADDEAR de la Loire - [Episode 1] Des parcours d'hommes et de femmes

▶ Voir le titre ▶ 806

ADDEAR de la Loire - [Episode 2] Toutes les fermes sont transmissibles

▶ 398



Focus sur la situation des fermes bios dans les politiques agricoles en cours

Comme toujours pour ces articles de BLE Berri sur les dispositifs de politique agricole, mettez-vous dans les bonnes conditions de lecture : un café, un chocolat chaud ou une petite infusion bien chaude à côté de vous, smartphone et TV coupée, si possible maison évacuée de tous ses autres habitants pour éviter tout dérangement...

Ce n'est pas évident de s'y retrouver, c'est la bataille point par point dans nos réseaux locaux et régionaux, avec des résultats plutôt encourageants. Quelques éléments, actés pour la plupart.

La **Comité d'agglomération Pays basque (CAPB)** a voté en septembre l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti, pour les parcelles en conversion bio et pendant 5 ans. Et ce bien sûr, pour la partie lui revenant sur cette taxe.

Chaque municipalité peut aussi dans le cadre de la réglementation fiscale, prendre une délibération en ce sens pour la part communale, en cohérence avec cette décision communautaire.

N'hésitez pas à solliciter vos élus. Les montants ne sont pas très élevés, mais le symbole est important et ça fait du bien quand même dans le contexte actuel.

Le **crédit d'impôt bio** forfaitaire passe de 3 500 à 4 500 € pour l'exercice fiscal 2023 et 2024-2025.

Les mêmes règles de cumul s'appliquent avec les MAE conversion bio et maintien bio.

La **MAE maintien en bio** est exceptionnellement prolongée d'une année, en 2023, par la Région Nouvelle Aquitaine, avec un co-financement FEADER.

Plafond à 6 000 €, cumul avec le crédit d'impôt à maximum 5 000 € - soit 500 € de MAE maintien si on prend le crédit d'impôt bio de 4 500 €. À voir dans le dossier PAC d'avril - mai 2023.

Dans la **nouvelle PAC 2023-2027**, mise en place d'un éco-régime spécifique à la bio, à hauteur de 112 €/ha pour les parcelles en AB. Cumulable avec le crédit d'impôt bio.

En ce qui concerne les règles de cumul entre écorégime et MAE, c'est assez particulier : il suffit que la totalité des surfaces ne soient pas engagées dans la MAE pour ouvrir de fait l'écorégime pour toutes les surfaces.

Le ministère a précisé qu'il n'y a pas de minimum. C'est un peu complexe, et tout dire prise de tête... Retenez que si vous avez des parcelles en MAE CAB ou MAB en 2023, et bien,... appelez-nous...

Sur la **Dotations nouveaux et jeunes agriculteurs (DNJA)**, une modulation est prévue en complément du montant «trésorerie» de base, dans le cadre d'une reprise de terres exploitées en bio ou d'un passage en bio direct : + 4 000 € si moins de 5 ha ; + 10 000 € si plus de 5 ha.

ALBISTEAK

Attention : une installation avec conversion bio des terres ne bénéficiera pas de ce bonus. Nous avons dit et redit que c'était dommage et injuste pour ces projets d'installation conversion bio, qui pour la plupart n'auront des montants CAB en maraîchage, arbo, PPAM etc. que très faibles...

À noter qu'il y a aussi une modulation de + 5 500 € pour les installations hors cadre familial, ce qui concerne beaucoup de porteurs de projet.

La DNJA concerne un deuxième volet, le volet «Outil de production», calculé par tranche d'investissements (tout compris : rachat bâtiment, cheptel, matériel, matériel neuf etc.).

Rien de spécifique à la bio ici, par contre petit supplément pour les fermes comprenant des «herbivores reproducteurs».

Tous les détails sont dans le PSR Feader de la Nouvelle Aquitaine, présenté en comité de suivi en décembre 2022. Nous pouvons vous le faire parvenir sur demande.

Dans les **dispositifs PCAE** en élevage, bonification de 5 % du taux de subvention si on est en AB (et + 15 % pour la zone montagne, cumulable avec l'AB) et dans le PCAE productions végétales, bonification de + 10 % si on est en AB, soit un taux d'aide 40 % contre 30 %.

Sachez enfin que les structures comme BLE Civam peuvent activer des subventions pour du conseil collectif ou individuel pour la conversion en AB ou le suivi post CAB, financées par la Région ou la CAPB. N'hésitez pas à nous solliciter.

Ça y est, vous êtes au bout. Avez-vous pensé à boire votre infusion ?



B.L.E CIVAM A DES CONSEILLER·ÈRES PROJETS AGRÉÉ·E·S DANS LE CADRE DU PPP

Lorsque vous faites votre dossier d'installation pour demander la DJA, vous passez un entretien pour élaborer un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

C'est un échange, d'une durée d'1h30, avec un·e conseiller·ère compétences : ai-je des compétences à acquérir dans le cadre du projet d'installation ? Soit avant de m'installer (obligatoires), soit après (préconisées).

Les animatrices et animateurs de B.L.E sont agréés comme conseillers projets dans le cadre de ce PPP, vous pouvez si vous le souhaitez les choisir pour cet accompagnement. B.L.E a réalisé près de 200 entretiens PPP depuis 2012, nous essayons aussi de partager toute cette expérience accumulée avec les porteurs·ses de projet !



Commande KIT PAYSAN·NE BIO



Panneau rigide
(1200×800mm)
Prix H.T : 150 €*



Panonceau (210×300mm)
Prix H.T : 25 €*



Banderole (2000×750mm)
Prix H.T : 95 €*

Si vous êtes intéressé·e pour commander l'un de ces outils,
merci de contacter Juliette :
ble.juliette.denis@gmail.com

Loups et pastoralisme...

Cet article se base sur une intervention de Michel MEURET, ainsi que sur différents articles et documents cités en fin d'article. Ceci est une version courte, contactez-nous si vous souhaitez la version plus longue.

La présence du loup en France a été reconnue officiellement en 1992, dans le Parc national du Mercantour, soit presque 60 ans après sa disparition en France.

Cet article ne vise pas à prendre une position particulière, simplement à ouvrir une discussion sur un sujet devenu sensible, voire tabou.

COMPORTEMENT DU LOUP

Dans la chaîne alimentaire, le loup se classe comme l'humain, parmi les «super-prédateurs» : il n'est généralement la proie d'aucune autre espèce et est caractérisé par une grande taille (par rapport à d'autres mammifères prédateurs).

Peu d'individus sur un même espace, un taux de reproduction relativement faible et une grande mobilité sur un territoire donné.

Le nombre d'individus dépendrait du nombre de meutes établies et de la superficie qu'est capable d'explorer chaque meute.

«Ces 2 paramètres dépendent eux-mêmes de la disponibilité en proies : la taille de la proie la plus grosse détermine l'effectif de la meute ; la diversité des espèces chassées et l'abondance totale du gibier ont une in-

fluence sur l'effectif de la meute et surtout sur la superficie du territoire exploré», L.GARDE (1996).

Depuis 1992 et la reconnaissance officielle de la présence du loup dans le Sud-est de la France, son comportement a évolué et s'est adapté aux mesures qui ont été mises en place...

LOUP ET PASTORALISME : BILAN DES ATTAQUES ET DES MESURES DE PROTECTION

Les attaques de loups sont comptabilisées lorsque l'on est sûr que la mort des animaux d'élevage résulte de leurs attaques, à partir d'une observation des corps, sachant que pour un animal retrouvé mort, au moins un autre a souvent disparu.

Les brebis et les moutons sont les plus touchés, avec 90 % des pertes.

Depuis 1992, l'aire de répartition du loup a augmenté, en lien direct avec l'augmentation des dégâts sur les troupeaux.

En comparaison avec d'autres pays de l'Union européenne, la France a pourtant mis en place de nombreux moyens pour protéger les troupeaux des attaques de loups.

Dans les Alpes françaises, 4 mesures ont été mises en place progressivement :

- une **présence renforcée**, avec des subventions pour embaucher des «aide-berger», censés dormir la nuit à proximité des troupeaux, notamment pendant les périodes de transhumance et d'alpages ;
- la présence de **chiens de protection**, comme les races «Patou», originaires des Pyrénées. À la disparition du loup en France, ces chiens ont été moins sélectionnés sur la garde et plus sur des critères de concours. Une partie des savoir-faire humains s'est aussi perdue, à l'exception de zones où l'ours est resté présent. Les enjeux sont nombreux : enjeux de sélection génétique des chiens ; enjeux de pratiques humaines, liées à l'utilisation de ces races ; enjeux de préservation de la biodiversité (dégâts des chiens sur des marmottes, rongeurs etc) ; enjeux liés aux autres usagers de la montagne (randonneurs-ses...) ;
- des clôtures électriques autour des troupeaux, peu réalisables et coûtant chers ;
- le regroupement des troupeaux systématique pour la nuit, dans des parcs.

ALBISTEAK

Ces mesures ont été massivement mobilisées à partir de 2005, «plafonnant» les attaques recensées...avant qu'elles n'augmentent à nouveau (cf graphique de droite).

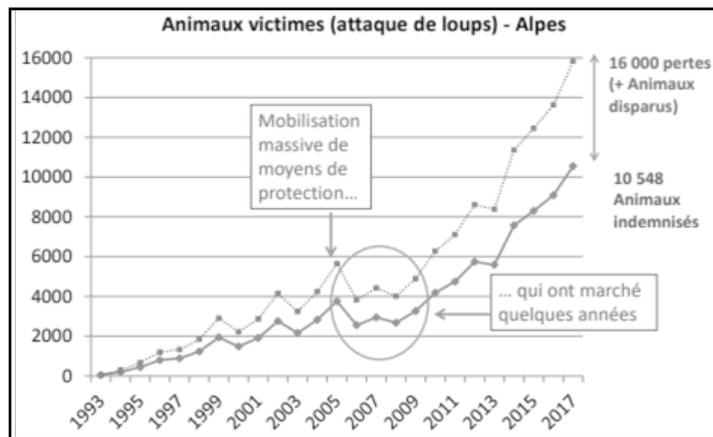
«Les ongulés sauvages ayant survécus à l'installation de loups adopteraient un comportement très vigilant et «furtif», ce qui pourrait aussi expliquer l'insistance des loups vis-à-vis des proies d'élevage faciles à localiser», M.MEURET (2019).

Le loup est un animal intelligent, il s'adapte : «La dévaluation des moyens de protection résulte des capacités d'adaptation et du comportement opportuniste des loups», M.MEURET et al. (2017).

Par exemple en 2010, presque la moitié des attaques avaient lieu de nuit.

En 2014, elles ont lieu aussi bien de nuit que de jour.

Les zones de prédatons du loup se sont aussi étendues et ne se cantonnent plus à la période de transhumance estivale, dans les montagnes.



Source : «Impacts des loups sur l'élevage : un bilan en France», L.GARDE, centre d'études et de réalisations pasotales Alpes Méditerranée, 7/03/2018.

«Conserver l'élevage agropastoral nécessite l'instauration, ou le rétablissement, de relations de réciprocité, permettant de maintenir une distance acceptable.

La réciprocité implique l'utilisation possible de moyens létaux (tir et/ou piégeage) avant, pendant ou juste après une attaque, pour : éliminer les individus ou groupes les plus téméraires ; associer la présence d'humains travaillant avec les troupeaux à un réel danger.

L'efficacité des moyens non létaux devrait s'en trouver améliorée, en raison du rétablissement de la peur des loups à l'égard des humains.

Les mesures de protection et de répulsion auront à nouveau un sens, non pas en tant que barrières, mais en tant que signaux de danger», M.MEURET (2019).

D'autres études scientifiques mettent en garde contre les tirs létaux.

Les loups étant des animaux territoriaux, les tirs de régulation faits sur des animaux croisés aléatoirement désorganisent l'équilibre territorial mis en place entre les différents individus.

Cette désorganisation pourrait accroître la prédation.

2 raisons sont avancées quant au statut d'espèce vulnérable dont bénéficie le loup : «la présence du loup dans les espaces naturels est la garantie d'écosystèmes complets et en équilibre, en particulier par son rôle dans la régulation des ongulés sauvages ; le loup est un symbole important d'une nature sauvage, dont les citoyens ressentent un fort besoin sur plan psychologique, dans la mesure même où en réalité, ils en sont complètement coupés», L. GARDE (1996).



TÉMOIGNAGE D'ÉRIC GUTTIERREZ, ÉLEVEUR TRANSHUMANT ET TRANSFORMATEUR DANS LE DOUBLE (NOUVELLE-AQUITAINE)

Nous avons mis en place un plan de prévention qui voit progressivement le jour sur notre territoire. Si nous souhaitons la mise en place de mesures efficaces, il nous faut d'abord imaginer la mise en place d'un collectif multidisciplinaire, ce qui sous-entend d'éviter le piège du pour et du contre, pour faire avec. Le loup fonctionne en famille, il nous faut fonctionner en famille.

C'est le rôle du réseau d'entente : *«Les termes «entente» ou «entendement» renvoient à la capacité de compréhension et de bonne intelligence. Le réseau d'entente du PPRP (plan de prévention du risque de prédation), c'est l'alliance d'habitants et d'usagers du territoire ayant des points de vue et des besoins différents»,* extraits du PPRP.

Il ne s'agit pas de définir de nouveaux équilibres, de nouvelles règles, mais de retrouver les équilibres naturels garant de la durabilité de notre monde, en rétablissant les connexions avec le sauvage par la création de nouvelles techniques de dialogue adaptées à la réalité de nos sociétés modernes, permettant de définir les usages des territoires.

C'est cela que le loup vient nous proposer. Il ne vient pas demander protection, mais il nous questionne sur notre capacité à mettre en oeuvre les moyens de restaurer les conditions permettant la conservation de nos écosystèmes qui conditionnent la vie, notre survie.

Mettre de la science dans nos montagnes, nos forêts et nos plaines, ce n'est plus pour savoir pourquoi le maintien de la biodiversité est nécessaire, il me semble que nous sommes nombreux à l'avoir compris.

Mais comment fait-on pour vivre avec ? Trouver les moyens de résoudre cette nouvelle équation, où pour le coup il nous faut réfléchir avant d'agir, est un vrai challenge pour notre société où seule la vitesse compte.

Prendrons-nous le temps d'éviter le pire ? Pouvons nous appartenir de nouveau au monde ?

«Le loup doit avoir quelque part l'idée de la crainte de l'homme, cela fait partie des «comportements normaux» entre prédateurs. Je place l'homme comme ayant le même rapport avec le loup, que le loup avec le puma ou le loup avec l'ours, la compétition et la violence entre prédateurs participent à l'équilibre et à la répartition des forces», Antoine NOCHY.

«Oui, il nous faut réfléchir avant d'agir, mais il faut aussi agir avant d'être confronté aux problèmes. Anticiper. Le loup a une capacité d'expansion et d'adaptation surprenante. Et on ne peut pas mettre tous les prédateurs dans le même panier. Biologiquement, un ours n'est pas un loup ! Chaque structure et chaque territoire sont différents, ce qui entraîne une réponse propre (taille des troupeaux, transhumance, utilisation des communaux...), témoignage anonyme.

SOURCES ET POUR ALLER PLUS LOIN :

Site internet du réseau de chercheurs-ses COADAPHT, sur les processus de coadaptation

«Loup et pastoralisme : la prédation et la protection des troupeaux dans la perspective de la présence du loup en Région Provence ALpes Côte d'Azur», L.GARDE (1996)

«Des loups en France depuis 27 ans : quel bilan en élevage et quelle piste de solution ?», M.MEURET (2019)

«Impacts des loups sur l'élevage : un bilan en France», L.GARDE et CERPAM (2018)

«Tirs dérogatoires de loups en France : état des connaissances et des enjeux pour la gestion des attaques aux troupeaux», O.GRENTE et al. (2020)

«L'heure des loups» (2019), documentaire gratuit sur le site publicsénat.fr

Le loup, Jean-Marc ROCHETTE, bande dessinée parue en 2019, Cas-terman.

Enquête sur la précarité alimentaire...

Retours sur la précarité alimentaire et un débat organisé en partenariat avec B.L.E, le 12 octobre dernier...

Apparaissant comme une façon nouvelle d'envisager la sécurité alimentaire, la notion de «démocratie alimentaire» apparaît en 1996, en marge du Sommet mondial de l'Alimentation.

Cette expression, attribuée à Tim Lang, illustre la lutte au cours des siècles *«pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance»*.

Mais le contexte de libéralisation des produits agricoles, conjugué à une approche uniquement quantitative de la sécurité alimentaire, a favorisé la domination du modèle agro-industriel.

ENQUÊTE SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE AU PAYS BASQUE

En parallèle, on estime entre 3 et 3,5 millions le nombre de personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire en France.

Jusqu'à 8 millions seraient en situation de précarité alimentaire, c'est-à-dire forcées de faire des choix budgétaires, dont pâtit leur alimentation.

Un observatoire de la précarité alimentaire réalisé en Iparralde en 2022 révèle que plus de 7 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire à ce jour.

Cependant, ce chiffre est probablement sous-évalué et on estime qu'une large part de la population du Pays basque Nord éligible à l'aide alimentaire, soit 13 % des habitant-e-s, n'y ferait pas appel.

Les initiatives d'aide alimentaire (Banque alimentaire, épiceries sociales, etc.) déplorent dans le même temps une augmentation du nombre d'accueilli-e-s ; une diminution des «dons» de la grande distribution ; l'accès devenu difficile à certains produits, comme les aliments protéiques.

On peut également regretter que 20 à 25 % des produits issus de la ramasse en grandes et moyennes surfaces par la Banque Alimentaire soient jetés, car périmés ou en trop mauvais état pour être consommés.



DURABILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DE L'ALIMENTATION

En tant qu'organisme agricole qui défend la production paysanne et une alimentation de qualité, B.L.E se questionne aujourd'hui sur l'approvisionnement et sur l'accessibilité pour tous-tes à une alimentation saine et durable.

À l'heure où l'on parle beaucoup de durabilité dans l'agriculture (durabilité environnementale, économique, sociale...), *une agriculture qui ne nourrirait qu'une partie de la population peut-elle être qualifiée de complètement durable ?*

Il paraît essentiel d'y intégrer des critères autour des initiatives d'aide alimentaire, et de questionner la production de rapports sociaux via l'agriculture.

Le 12 octobre dernier, en partenariat avec B.L.E, le CCAS d'Urrugne et l'association Elgarrekin ont invité Jean-Claude BALBOT, paysan breton aujourd'hui retraité mais toujours engagé.

Le vendredi soir, 80 personnes ont assisté à la projection du film *La part des autres*.

Et débattu sur ces questions ô combien vitales de l'accès des personnes en précarité à une alimentation saine (frais, non ultra transformée, bio, de saison...).

Le samedi matin, une conférence débat a permis à une 40aine de personnes de réfléchir ensemble à ce qui pouvait être fait à court terme avec le CCAS, avec les groupes de consommateurs...

L'une des pistes est celle d'une épicerie solidaire, accessible à tous les habitants, mais avec une facturation différenciée en fonction des cotisations sociales - paiement par prélèvement sur le compte de l'adhérent.

Car les principes de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) affirment avant toute chose une volonté d'universalité et de non ostracisation. Tous les habitants sont impliqués et les lieux et moments sont en totale mixité sociale.

DE NOUVELLES INITIATIVES EN RÉFLEXION

Lors du Forum sur la précarité alimentaire, qui s'est tenu à Biarritz le 2 décembre dernier, il est ressorti que l'aide alimentaire est une nécessité, mais pas une finalité. Ce n'est pas une solution pérenne.

Retours d'une bénéficiaire. Iels sont nombreux-ses à souhaiter redevenir acteurs-trices de leur alimentation, afin de sortir de ce schéma où ils sont privés du pouvoir d'agir ou de décider par eux-mêmes : l'accès à des lieux favorisant la mixité sociale, où

QUELS SONT DONC NOS LEVIERS D'ACTION ET COMMENT ALLER PLUS LOIN QUE LE SYSTÈME ACTUEL DE L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Contribuer à créer des circuits de distribution pour tous·tes, en dépit des difficultés. S'il s'agit souvent de freins économiques, les publics accueillis connaissent aussi régulièrement des problèmes de santé (perte de mobilité, dépression...), d'ordre social (rupture familiale...) ou géographiques (isolement...). Les solutions doivent ainsi tenir compte de la diversité des problématiques et des publics concernés.

Recréer du lien avec tous les consommateurs·trices, alors que le constat est fait de la méconnaissance réciproque des conditions de production et de consommation, en favorisant une collaboration planifiée entre les producteurs·trices et les initiatives d'aide, en associant des producteurs·trices aux distributions, ainsi qu'en menant ce travail à une échelle micro-locale, pour faire de la logistique un levier de diminution des coûts.

Reprendre la main sur les politiques publiques et être force de proposition sur certains volets des projets alimentaires territoriaux, qui intègrent une dimension sociale et de santé publique.

l'on peut cuisiner, apprendre à cuisiner, faire des choix pour sa santé... sont autant d'idées qui ont été évoquées.

C'est ce que vise le projet du collectif pour la SSA, créé en 2019, qui est basé sur 3 piliers :

- un accès universel à l'alimentation, avec un montant de 150 €/mois/personne ;

- un conventionnement démocratique des produits, selon des critères de qualité et environnementaux, qui favoriserait donc les produits bio ;

- un financement par cotisation, similaire à celui de la santé, représentant environ 10 % des salaires.

Une 30aine d'initiatives existent

déjà en France.

La ferme d'Uhaldea à Hasparren s'implique, en distribuant régulièrement des légumes bios de fins de cultures ou ne répondant pas aux exigences de calibre.

Elle souhaite mettre en place dès 2023 un système de paniers solidaires, en partenariat avec des épiceries sociales...

Bientôt de nouvelles expérimentations en Iparralde, pour une alimentation accessible à tous ?

Source : *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Dominique PATUREL et Patrice NDIYAE, éditions Champ social, 2020.

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT D'UN AUTRE CIVAM, EN ARDÈCHE

Le Civam de l'Ardèche organise des opérations de «glanage social», avec des appels auprès de maraîchers·ères et d'arboriculteurs·trices.

Les 1^{ers} glanages avaient été lancés en 2016, au cours d'une expérimentation dans le cadre du projet «Accessible», dont 3 vidéos ont été tirées (<https://civamardeche.org/Glanage-social>).

Récemment, le Civam de l'Ardèche s'est remobilisé sur la question.

«La fédération départementale des Civam de l'Ardèche s'associe au réseau AMAP AuRA, aux associations de solidarité tel que le Secours Catholique Drôme-Ardèche et à différents centres socio-culturels du territoire, afin de proposer collectivement des outils bénéficiant aux populations en situation de précarité.

Nous souhaitons sensibiliser, accompagner et favoriser l'accès à des produits de qualité, locaux et frais grâce à la mise en place de divers ateliers de glanage et de cuisine, à destination de publics éloignés accompagnés par des équipes bénévoles et des structures sociales volontaires, mais également par la création d'une AMAP solidaire.

Jusqu'en 2016, notre association Civam Ardèche a animé un réseau de fermes qui pratiquent l'accueil social. Ce projet nous a mené à penser et questionner l'accessibilité de nos produits alimentaires (locaux, parfois biologique et vendus en circuits courts...) pour des publics en précarité.

*Afin de rendre accessibles ces productions à ce public, qui ne peut y accéder dans les conditions du marché, nous avons construit un **projet appelé «glanage social», qui utilise des productions agricoles non valorisées (fruits hors calibres, petits fruits ou légumes non récoltés faute de temps etc.) et leur évite d'être perdues ou gaspillées».***



3 vidéos qui développent davantage ce projet et son fonctionnement, à retrouver sur le site du Civam de l'Ardèche : <https://civamardeche.org/Glanage-social>

Les fermes d'insertion...

Dans le cadre du projet INSER - Iparralde et Navarre Solidaires et éco-responsable - financé par la communauté de travail des Pyrénées (CTP), plusieurs visites ont eu et vont avoir lieu en Navarre et Iparralde.

Retours sur ces visites et objectifs.

PRÉSENTATION DU PROJET

L'objectif de ce projet est un échange trans-frontalier entre les différentes structures d'insertions, accueillants des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou de handicap.

Ces structures sont des fermes en plantes aromatiques et médicinales (PAM), ou/et maraîchage, ayant en commun un double objectif d'insertion sociale et de production agricole biologique.

Quatre de ces structures proposent aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif. Deux structures sont des jardins d'insertion, accueillant des personnes en difficultés sociales.

Une première partie du projet est la rencontre entre moniteurs - encadrants. La seconde partie, qui aura lieu en 2023, permettra aux ouvriers des différentes structures de se rencontrer.

Photo prise lors de la visite d'Elkarkide, avec tous les participants

UNE PREMIÈRE RENCONTRE EN NAVARRE

Cette rencontre a eu lieu fin septembre en Navarre, sur les fermes de Josenea à Lumbier et Elkarkide à Pampelune.

Josenea est une structure accueillant des personnes en situation d'exclusion sociale. Elle produit des PAM, afin de réaliser des tisanes pour la majeure partie de la production.

Toute la structure est pensée pour simplifier et optimiser le travail au maximum. L'objectif est de redonner un goût au travail et de valoriser les compétences de chacun-e, tout en essayant de créer une économie circulaire.

Par leur activité, ils montrent qu'une initiative d'économie sociale peut être économiquement et commercialement compétitive.



Elkarkide est une structure accueillant des personnes avec de graves maladies mentales en plein centre de Pampelune. L'activité qu'ils développent est axée sur la thérapie occupationnelle.

UNE DEUXIÈME RENCONTRE EN IPARRALDE

Elle a eu lieu à l'ESAT Château Bellevue et l'ESAT d'Espuete, deux structures accueillants des personnes en situation de handicap.

La **première ferme** produit des PAM, afin de faire des tisanes et des sirops, ainsi que des volailles qui sont transformées sur place à la conserverie. Elle permet d'accueillir dans son ensemble 90 personnes.

Nous avons visité les différents ateliers de la ferme, ainsi que les magasins des ESAT. Ce magasin regroupe la production de différents ESAT dans les Pyrénées Atlantiques.

L'ESAT D'Espuete a plusieurs ateliers, dont un abattoir et une ferme en maraîchage. Une visite de la ferme et des outils utilisés en maraîchage a été réalisée.

ALBISTEAK

Des ouvriers ont pu expliquer le fonctionnement de leurs ateliers, ainsi que l'organisation de leur travail quotidien, notamment sur la réalisation des paniers hebdomadaires.

Il a été expliqué également qu'un des marchés est réalisé en autonomie complète des ouvriers. Au total, 70 ouvriers ainsi que 10 moniteurs-trices, répartis sur 6 ateliers, travaillent dans la structure.



Photo prise lors de la visite de l'ESAT Château Bellevue, avec tous les participants (08/11/22)

BILAN DES RENCONTRES

Il est ressorti de ces deux rencontres des échanges riches sur l'organisation de chaque ferme et la gestion du personnel.

Des liens se sont créés entre les différentes structures et une envie de poursuivre ces échanges a été exprimée.

Les prochaines rencontres auront lieu en janvier, puis en septembre 2023, une fois en Iparalde et une fois en Navarre.

Une clôture de cette première partie de projet sera organisée pour réaliser un bilan de ces échanges.

Enfin, la seconde partie pourra débuter dès 2023, pour une rencontre entre les ouvriers-ères !

LES FERMES PARTENAIRES DU PROJET

- ESAT d'Espiut ;
- ESAT Gure Nahia ;
- les Jardins du Refuge ;
- ESAT Bellevue, ferme Caubraque ;
- la ferme Uhaldia ;
- Josenea ;
- Elkarkide ;
- ASPACE ;

Ainsi que deux partenaires associés, hors Pays basque : l'écolieu Lacoste et la ferme Emmaüs Baudonne.



Pâturage et changement climatique

Retours sur 3 jours de rencontre qui ont eu lieu dans l'Hérault (34), les 26, 27 et 28 octobre dernier, organisés par le réseau national Civam. Alors, pâturer une nature qui change et demain, on pâture quoi ?

Nous étions une 30aine à s'être déplacée, venant d'un peu partout : mélange des métiers, avec la présence d'animateurs-trices, de salarié-e-s, de chercheur-se, d'éleveurs-ses de tous poils et laines ; mélange des contextes, que ce soit culturel, social ou politique (...qu'est-ce qui n'est pas politique ?)... Les échanges furent donc riches !

QUELS IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le changement climatique amène des années qui ne se ressemblent pas, impactant l'organisation des paysans-nes.

Leurs pratiques, car les années se succèdent mais ne se ressemblent pas, demandant une adaptation continue : davantage d'aliments stockés et distribués, notamment en été, pour pallier à des plantes qui ne poussent ou ne repoussent pas ; question de l'accessibilité à l'eau en période de besoin.

Impactant aussi la présence d'insectes, dont la pression de certains semblent augmenter (tiques, puces, oestres...).

Mais impactant aussi le vécu du métier en tant que tel : plus de temps de tracteur pour faire des stocks ; un travail plus difficile sous de fortes chaleurs...

QUELLES ADAPTATIONS ?

Plusieurs leviers techniques «individuels» ont été évoqués, comme changer les dates et les méthodes de semis (voire l'arrêt de semis de prairies), pâturer plus précocément, diversifier les ressources pâturer, adapter la taille de son troupeau, stocker l'eau de pluie...

D'autres leviers «collectif» ont été discutés : organiser collectivement la gestion des espaces ; se regrouper pour faire de la vente directe (permettant de pouvoir expliquer les différentes conformation des animaux en fonction des saisons, et donc davantage de souplesse sur la vente des produits).

ÉCHANGES SUR LA FERME DE J.-M. VELASCO - BREBIS ALLAITANTES

«Avec le pâturage, on renouvelle l'herbe, mais pas les arbres. J'essaie de ne retourner sur une garrigue pâturée

qu'une année sur deux. Les 900 mm de pluie, on ne les fait plus». Bâtiment : 1 tunnel. Animaux : 100-150 brebis Rouge du Roussillon. 191 ha pâturés, dont une majorité de sous-bois et de parcours ouverts.

«J'essaie de ne pas trop me servir du chien pendant la garde. Quand je rentre de transhumance, je mène une garde serrée : si tu ne mets pas la pression, dans 2-3 ans, elles ne passent plus. Quand elles reviennent de la montagne, elles font un peu la gueule, une semaine, puis elles s'habituent. Et il ne faut pas distribuer en bâtiment, sinon elles attendent».

VISITE DE L'ATELIER DE DÉCOUPE ET DE LA BOUCHERIE COLLECTIVE

Une des personnes membres de ce collectif : «Je commence à voir des trucs : une vache ou un boeuf qui mange de l'herbe au printemps, l'herbe qui pousse, c'est 90 % d'eau et avant je ne comprenais pas pourquoi sous vide il y avait du jus, pourquoi la viande était parfois aqueuse et pas d'autre».

BEÑAT DUHALDE-N LEKUKOTASUNA

Urriaren 26, 7 ta 8an iragon dira Hérault departamenduan. Gune horietan, hemendik konparaketa 1 eiteko, kondatzen da 2 ha ardi batentzat.

3 egun gogoeta eta etxalde bisita aberatsgarriak. Aro aldaketa bertsuak dira estualde desberdientan : negu eztiagoak, euri ta elur gutiago, primadera idorrak euri guttirekin eta ondoioz udako idortea luzeago, ur iturrien apaltzea edo idortzeak, haize, euro, bero kolpeak.

Eskualde batzutan landare batzu desagertzen dira edo berdin berri batzu agertzen, edo harrak pentzeetan (gure eskualdean).

Ondorioz bazka erosi behar dugu, ura garraiatu, bazka eremuak bilatu urrunago.

Gure lan nolbe autonomo horiek ere beren ahulezia agertzen dute hor, erregai eta garraiatze kario horien beharra eta, edo meneko izaiten ahal girda.

NOLA IHARDOKI, ZER ATERALBIDE ?

Gehienbat agertu dena, zuhaitz eta hesi bizi landatzea apaintzale bezenbat, biziaren iturri eta babesle dira.

- Hotz beroak ezitzen dituzte, lurraren begirale eta hazkurri gure kabalentzat.
- Mozkinak untsa abiatu gure etxaldetan.
- Kabala numbrea ttipitu eta etxaldeen aurkitzen diren aberastasunak (fruitu, barozki...) hodeki baliatu.
- Mendi eta zelai hurbileko harremanak garatu.

Esne eta haragi gehiago egiteari diren laguntzak lekian lekuko diren arrazen zaintzeari eta garatzeari eman. Kabalak ere hezi janari arruntagoen hartzerat.

Pundu batere garrantzisia, gure taldeak zabaltzea gazte eta proiektu berri ekarleri. Odol berria, beritasuna eta berdin ezberdintasuna ekartzen eta ekarriko baitute gure baserrien aberatsgarri.



TÉMOIGNAGE DE BEÑAT DUHALDE

Les rencontres ont eu lieu à Lunas, dans l'Hérault. Pour se faire une idée du territoire, dans ces zones il faut compter 2 ha pour une brebis.

Ces journées de réflexion et de pistes ont été bien complétées par des visites de fermes. Les impacts du changement climatique sur le pâturage sont à peu près identiques partout...

Hivers plus doux, moins de pluie et de neige, printemps secs donc sécheresses plus précoces. Baisse du niveau des eaux. Grands coups de vent, de chaleur, de pluie torrentielle. Apparition de parasites (comme les chenilles ici). Disparition de certaines plantes.

Conséquences : besoins de rechercher du pâturage plus loin ; achats d'aliments et de fourrages ; transport d'eau.

Bien que nos systèmes soient plus économes et autonomes, ils peuvent devenir énergivores. Nous voyons là que nous pouvons devenir dépendants d'un système que nous avons refusé à un moment donné.

ALORS, COMMENT S'ADAPTE-T-ON, QUELLES SOLUTIONS ?

Une des solutions qui est ressortie dans tous les groupes, c'est **l'importance de l'arbre**. Les arbres et les haies sont bien connus pour abriter la faune, diversifier la flore, apporter de l'humus et du fourrage pour le bétail. De plus, ils permettent d'atténuer les températures extrêmes.

Valoriser au mieux les productions et les diversifier, en optimisant tout ce que l'on peut valoriser au niveau de la ferme et du territoire.

Mettre en place des **complémentarités plaine proche et montagne**. Avoir des **animaux rustiques**, qui savent valoriser même les ressources les moins appétentes.

Arrêter les aides à la sélection à produire plus de lait ou de viande et les réorienter à la préservation des races rustiques. **Ouvrir les groupes locaux aux porteurs de projet** et aux jeunes qui apporteront nouveauté et dynamique sur nos fermes et territoires.

Bilan viticole 2022

Le groupe de viticulteurs engagés en bio ou en conversion s'est réuni début décembre, pour faire un bilan de la saison 2022 compliquée. Un moment précieux d'échanges pour partager les problématiques rencontrées et essayer de mieux les anticiper lors des prochaines saisons.

UNE ANNÉE CLIMATIQUE INTENSE ET DIFFICILE

Le contexte de cette année a été extrême, tout au long de la saison viticole.

Début avril, au moment où la vigne commençait à développer ses bourgeons prometteurs, un épisode de gel sans précédent a frappé le vignoble.

Cet épisode a été accentué par les quelques flocons tombés le jour avant. Près de 90 % des parcelles ont été impactées, avec des intensités d'attaques variables, allant de 10 à 90 %. Le cépage Tannat a été principalement touché.

Le début du printemps, puis l'été, ont été synonymes de manque d'eau et de chaleurs très fortes.

À noter cependant que malgré ces épisodes, l'humidité de l'air était très importante, ce qui a été bénéfique au développement des maladies de la vigne.

La pluie est finalement arrivée courant août, ce qui a permis à la vigne de finir sa maturation qui était bloquée.

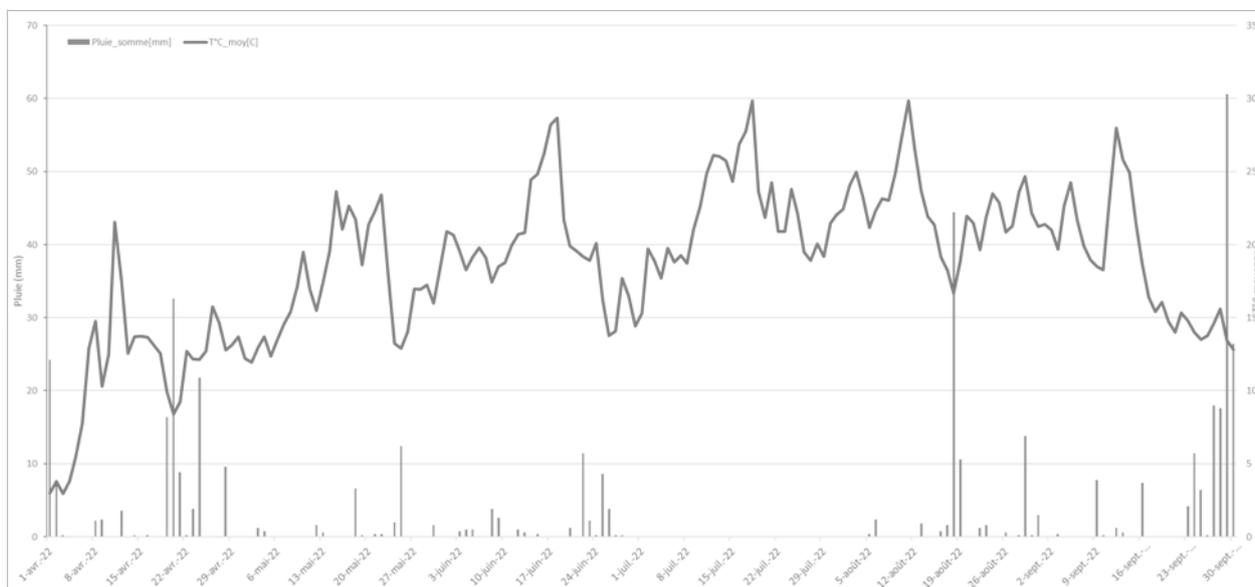
Puis fin septembre, la semaine de pluie enregistrée a fait gonfler les baies de la vigne, pour augmenter le jus dans ces dernières.

Episode arrivé au bon moment, juste avant les vendanges de début octobre !

Grâce aux stations météo positionnées sur l'AOP Irouleguy, il a été constaté qu'en 2022, le secteur de l'appellation (Baigorri / Irouleguy) a été moins arrosé et plus frais que le secteur ouest (Ispoure / St Jean le Vieux).

UN DÉVELOPPEMENT DES MALADIES ET DES RAVAGEURS MALGRÉ LES CONDITIONS CLIMATIQUES

Le mildiou s'est tout de même développé, grâce à l'humidité de l'air importante.



T°C moyenne et pluviométrie d'avril à fin septembre 2022.
Source : Syndicat des Vins d'Irouleguy

Les ières attaques ont été signalées début mai, principalement sur les vignes gelées et donc plus sensibles aux maladies.

Puis tout au long de la saison, il n'a cessé de se développer en exteriorisant des symptômes aussi bien sur feuilles que sur grappes. La pression du mildiou est cependant restée modérée.

Certaines parcelles ont été impactées, mais cela peut s'expliquer notamment par des défauts de qualité de pulvérisation ou des cadences de traitement trop grandes.

Cette année, l'oïdium s'est développé de façon plus importante que les années précédentes, mais principalement sur les parcelles déjà sensibles à cette maladie.

Les viticulteurs ne connaissent en général pas de problématiques avec cette dernière, mais avec les changements climatiques, peut-être qu'elle posera plus de soucis. À suivre...

Quant aux ravageurs - vers de la grappe et cicadelles (vertes et de la flavescence dorée)-, leur développement a été limité par les grosses chaleurs et le manque de pluviométrie.



Journées techniques en saison. Source : Anne BETBEDER, B.L.E.



Cependant, les pluies de fin août ont permis aux ravageurs de se développer et de provoquer des dégâts plus ou moins forts selon les secteurs.

Finalement, l'année 2022 est restée compliquée pour les producteurs et moralement difficile avec la succession de ces aléas climatiques.

Les producteurs ont utilisé entre 2.3 kg/ha et 3.7 kg/ha de cuivre métal.

Ils ont eu l'opportunité d'échanger en cours de saison, lors de journées techniques organisées avec Daniel PASQUET et Alain FERRAN. Des moments d'échanges très importants, leur permettant d'avoir quelques clefs pour la gestion de cette année si particulière !

2022 : L'ANNÉE AVEC LA PLUS PETITE PRODUCTION DEPUIS 2011

Sur l'AOP Irouleguy, 2022 est la plus petite année depuis 2011, avec un volume total (toutes couleurs confondues) de 4 830 hL.



Sur une année normale, les volumes sont aux alentours des 7 500 hL.

Les rendements sont compris entre 12.3 hL/ha et 48 hL/ha, avec une moyenne aux alentours des 22,6 hL/ha.

Cependant, la qualité sera au rendez-vous, avec un millésime très solaire et de belles palettes aromatiques.

2023 : NOUVEAU MILLÉSIME ET POURSUITE DES ACTIONS TECHNIQUES

En cette fin d'année, la période de taille va débuter.

Suite aux épisodes de gel de 2022, les producteurs vont adapter, dans la mesure du possible, leurs stratégies de taille : commencer plus tard, garder plus d'yeux sur les sarments etc.

Les actions collectives vont être poursuivies en 2023, avec par exemple la mise en place de réunions «bouts de parcelles» en saison, pour que les producteurs aient des temps d'échanges, mais aussi un travail renforcé sur la qualité de pulvérisation.

Des actions collectives qui contribuent à la réussite d'une saison en viticulture biologique !



Mildiou sur feuilles et grappe. Source : Anne BETBEDER, B.L.E.

L'apiculture : élever, soigner, transformer, vendre...

B.L.E a voulu revenir sur la réalité de ce métier aux multiples facettes, souvent peu connu et très discret dans le milieu agricole. Vous trouverez dans ce dossier :

- des informations sur le contexte général entourant le métier d'apiculteur.trice de ces dernières années, avec des savoirs et savoirs-faire techniques, professionnels ;*
- des informations plus spécifiques, pour d'éventuels porteurs et porteuses de projet ;*
- des informations réglementaires sur la pratique de l'apiculture en agriculture biologique (pourquoi être en AB ? Quelles pratiques diffèrent ?)*



Les abeilles : un peu de biologie et de vocabulaire

Le monde des abeilles est très riche. Vous trouverez une multitude de références bibliographiques ou d'apiculteurs·trices passionné·e·s pour approfondir le sujet et découvrir les approches des uns et des autres.

Voici cependant quelques éléments de vocabulaire pour la lecture de ce dossier et sommairement le cycle de vie des abeilles.

LE CYCLE DE VIE DES «ABEILLES»

L'abeille présente 4 stades de développement : l'oeuf, la larve d'abeille, la pupa (le nymphose) et l'imago (l'adulte).

La reine pond dans chaque alvéole soit un oeuf fécondé, qui donnera naissance à une ouvrière ou une future reine, soit un oeuf non fécondé, qui fera naître un faux bourdon (un mâle).

Ils sortiront de l'alvéole 21 jours après la ponte pour l'ouvrière, 24 jours après pour le faux bourdon et 16 jours après pour la reine (nourrie à la gelée royale).

Les ouvrières sont les abeilles les plus nombreuses de la colonie et celles qui travaillent le plus !

Dans la colonie, ces abeilles femelles occupent des missions diverses qu'elles vont exercer à tour de rôle pendant leur vie.

Du 1^{er} au 5^{ème} jour de vie, l'abeille ouvrière nettoie les alvéoles avant que la reine ne ponde de nouveau.

Du 4^{ème} au 10^{ème} jour, alors nourrice, elle s'occupe des jeunes larves d'abeilles.

Du 8^{ème} au 15^{ème} jour, l'abeille ouvrière est architecte, c'est elle qui construit et entretient les rayons de la ruche.

Du 12^{ème} au 20^{ème} jour, l'abeille ouvrière ventile la ruche, grâce à ses battements d'ailes rapides et répétitifs.

Du 20^{ème} au 24^{ème}, elle surveille l'entrée de la ruche, pour éviter les intrusions. Du 21^{ème} jour jusqu'à la fin de sa vie, elle devient butineuse et vole de fleur en fleur pour récolter nectar, miellat, pollen et propolis.

La reine peut vivre 3 à 5 ans. Les ouvrières d'été, 4 à 5 semaines et les abeilles d'hiver, jusqu'à 12 mois. Les mâles meurent après l'accouplement, ou selon les ressources alimentaires, fin de printemps ou été.

QU'EST-CE QU'UNE RUCHE ?

Une ruche peut désigner 2 choses : une caisse en bois vide ou une caisse habitée par des abeilles. Plusieurs parties composent une ruche.

Un **corps de ruche** est la partie basse, où habitera *une colonie* d'abeilles toute l'année, sur des *cadres*. Il y a une seule reine par colonie, indispensable.



Source :
Triskalia.
fr

On y observera des *alvéoles*, fabriquées par les abeilles, remplies de miel, de pollen, de couvain et de cellules encore vides, en attente d'être utilisées.

Le *couvain* correspond à la zone de ponte de la reine et donc au développement des larves, qui deviendront des abeilles en quelques jours. On distingue à l'oeil nu les cellules des futurs mâles, plus larges que celles des femelles.

En bas se trouve le *plancher* et en haut... le *toit* ! Sous lequel peut être positionné un *nourrisseur*, pour apporter des compléments en cas de nécessité (du sucre appelé candi ou du sirop).

En période de floraison, des **hausses** vont être ajoutées au fur et à mesure, où les abeilles vont rentrer du miel et du pollen : ces cadres seront collectés, afin d'extraire le miel.

Une *grille à reine* est positionnée pour empêcher la reine de monter dans cette partie haute, afin de ne pas détruire de larves lors de l'*extraction du miel*.

Extraction qui se fait lorsque le miel est dit «*operculé*», recouvert par une couche de cire lorsqu'il est parvenu à un taux d'humidité permettant une bonne conservation.

Un rucher est un ensemble de ruches, placées à un endroit donné. Un-e apiculteur·trice aura plusieurs ruchers.



QU'EST-CE QU'UN ESSAIM ?

Il s'agit d'une «boule» d'abeilles, composée d'ouvrières et d'une reine, représentant toute une colonie ou seulement une partie.

Dans ce dernier cas, des abeilles sont restées à l'ancien emplacement, avec au moins une **cellule royale**, d'où naîtra la future reine de la colonie. Et donc les futurs abeilles.

Elles essaient naturellement, afin de se multiplier, mais l'apiculteur·trice peut aussi le favoriser tout en le contrôlant et ainsi créer de nouvelles colonies.

Les abeilles ont la «**fièvre de l'essaimage**» plutôt au printemps, lorsqu'il y a de quoi nourrir les larves et que le nombre d'individus augmente dans les colonies, nécessitant plus de place.

Les abeilles ont besoin d'air, d'eau (prévoir des abreuvoirs), de sucre (**nectar**) et de protéines (**pollen**). La **propolis** est aussi utile afin de protéger la ruche (antiseptique, antifongique).

Leur développement suit donc le cycle des floraisons, la courbe de luminosité ou encore, les températures.

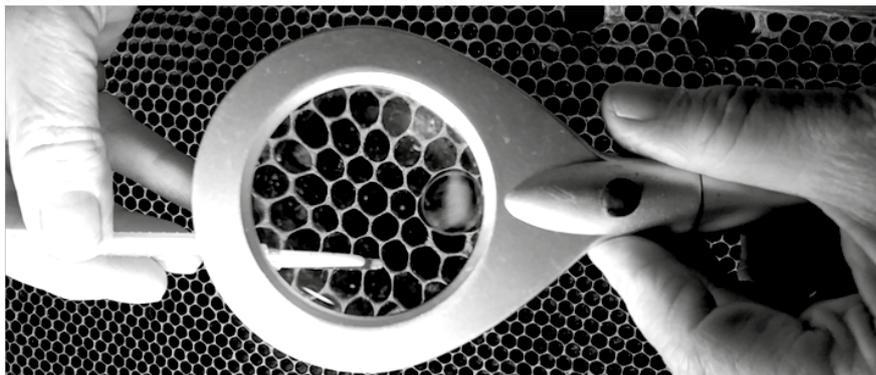
Elles ne sortent pas en dessous de 12°C et il est important qu'elles conservent de la chaleur à l'intérieur de la ruche (ne pas ouvrir par temps froid et humide).

GAUR - ERLEZAINZA

Un point important : l'entrée **en hivernage** conditionne le démarrage du printemps, et donc la production à partir des 1^{ères} **miellées** (production de nectar par les fleurs).

Les colonies doivent être fortes dès le mois d'août - septembre, pour assurer la saison prochaine au printemps !

Un monde passionnant de passionné !



MAIS QUE «REGARDE» UN·E APICULTEUR·TRICE LORSQU'ELLE·IL VISITE UNE RUCHE ?

- Quelle est l'impression générale dès l'ouverture ? Beaucoup d'abeilles ? Agressives ?
- Est-ce qu'il y a suffisamment de nourriture ? C'est-à-dire du miel et du pollen ?
- Quelle est la couleur de la cire ? Si elle est blanche, c'est qu'elles bâtissent.
- Est-ce que la reine est active et pond régulièrement ? Est-ce qu'il y a des oeufs, des larves, du couvain ouvert, du couvain fermé ? Est-ce qu'il reste de la place ?
- Est-ce possible de stimuler la ponte, favoriser l'agrandissement du couvain ? Quelle est la meilleure action à effectuer ?
- Est-ce qu'il y a des cellules royales avec des larves ? Se préparent-elles à essaimer ? Il doit y avoir plus de couvain à naître que de né, pour s'assurer qu'elles ne vont pas déménager tout de suite.
- Est-ce qu'il y a présence de mâles ? Les fécondation sont-elles possibles ?
- Est-ce qu'il y a présence de varroa (d'abeilles avec les ailes abimées), d'autres signes ? Prévoir les interventions en conséquences.

--> **Chaque colonie à son fonctionnement et chaque apiculteur·trice aussi, s'adapter !**

PRODUIRE BIO EN APICULTURE : QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

On entend souvent «*Les abeilles vont bien où elles veulent, tous les miels sont bio !*». En effet, les abeilles vont où elles veulent, mais l'apiculteur·trice doit respecter le cahier des charges européen de l'AB, à la fois sur des questions d'emplacements, mais aussi de pratiques.

La conversion est de 1 an, toutes les ruches de la ferme doivent être en AB. Parmi les critères (non exhaustifs) contrôlés par un organisme certificateur indépendant, il y a :

- plus de la moitié des fleurs présentes dans l'aire de butinage, soit **3 km autour des ruches, doivent être issues de l'AB ou être sauvages** (forêts, friches, zones humides...);
- en cas exceptionnel et sous dérogation : **traitements à base de produits chimiques de synthèse**, avec une ordonnance d'un vétérinaire. Les ruches traitées sont isolées, la cire doit être remplacée par de la cire AB et une conversion de 12 mois s'applique à ces colonies (ex : la gestion du varroa est l'un des freins évoqués pour la conversion des ruchers, mais des solutions existent en AB);
- les abeilles achetées (**reines ou essaims**) **doivent être certifiées AB**. Des dérogations sont possibles uniquement en cas de fortes pertes et de non disponibilité en AB (demande à effectuer auprès de son OC);
- il est **interdit de mutiler les animaux**, par exemple de couper une des ailes des reines pour contrôler l'essaimage;
- les **compléments alimentaires** ne peuvent être donnés que si la survie des colonies est menacée, **en dehors des périodes de production**. Ils doivent être labellisés AB ou produits sur l'exploitation;
- les ruches et toutes les parties sur lesquelles vivent les abeilles doivent être en bois ou matériaux neutres (**pas de ruche, de cadre ou de feuille de cire en plastique**). Les peintures utilisées ne doivent pas contaminer le miel (à base d'eau etc);
- **interdiction de détruire des abeilles et du couvain** et d'utiliser des produits répulsifs chimiques de synthèse lors de la récolte.

Pour aller plus loin : consulter les cahiers des charges des labels Demeter, Nature et Progrès et BioCohérence sur le site *Produire Bio de la FNAB*, fiche 10 du guide technique «Produire bio en apiculture».

La flore mellifère : qui, quoi, quand, comment ?

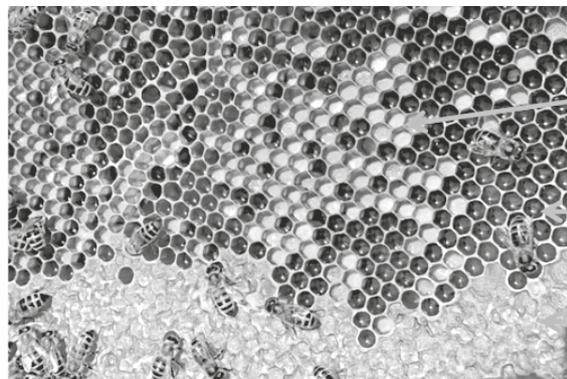
Améliorer l'accueil des abeilles domestiques sur sa ferme, un sujet abordé de nombreuses fois à B.L.E ! Et notamment avec Gilles FERT, apiculteur béarnais en 2019. Voici donc un résumé de ces échanges pour celles et ceux qui souhaiteraient accueillir ces travailleuses surprenantes !

LA NOURRITURE DES ABEILLES EN GÉNÉRAL...

Les abeilles domestiques visitent certaines fleurs pour se nourrir. Elles prélèvent du nectar, source d'énergie riche en glucides et qui sera transformé en miel, ainsi que du pollen, source de protéine pour les larves.

Les deux sont indissociables, d'un point de vue nutritif, mais aussi car le nectar permet aux abeilles d'agglomérer le pollen sur leurs pattes et donc de le transporter jusqu'à la ruche. Ils sont alors stockés dans des alvéoles.

Le miel peut également être constitué de miellat. Il s'agit de sécrétions sucrées produites par des pucerons ou cochenilles, que les abeilles vont également collecter, par exemple sur des sapins ou des chênes. De la résine peut aussi être prélevée et transformée en propolis - souvent issue des peupliers. Celle-ci leur permet de colmater les ouvertures ou de contrôler les champignons et autres bactéries.



Pour être en bonne santé, les abeilles ont besoin d'une alimentation diversifiée toute l'année.

Or, même au Pays basque où les éléments paysagers sont plus variés que dans d'autres départements, la ressource peut parfois manquer. Les butineuses sortent chercher de la nourriture dès que les températures approchent les 12°C, donc dès la fin de l'hiver !

... ET EN IPARRALDE

Le tableau sur la page de droite recense des espèces mellifères présentes dans le Pays basque Nord (Iparralde, liste non exhaustive). Celles dont le nectar représente une grande proportion des miels sont surlignées en gras, en fonction des saisons.

Finalement, beaucoup de végétaux produisent du pollen, mais peu offrent une grande quantité de nectar et selon les pH des sols, certaines espèces ne produisent plus de nectar !

C'est le cas du pissenlit, du romarin et de certains fruitiers : en pH basique, ils produisent du nectar et du pollen ; en pH acide, uniquement du pollen.

Les abeilles ont également des préférences. Elles n'apprécient pas beaucoup les *Papilionacées*, comme les ajoncs, qui leur déposent du pollen sur le dos pendant qu'elles butinent. Certains pollens sont plus collants que d'autres, plus gras, comme celui du Rumex. Si des abeilles sont observées sur ces plantes, cela peut signifier que la ressource alimentaire se fait rare...

Fin hiver, début printemps	Printemps	Été	Automne
<p>Saule marsault, Noisetier, Prunelier, Buis, Romarin, Amandier, Pissenlit</p>	<p>Aubépine, Colza, Merisier, Chardons, Érable champêtre, bugle, Pissenlit, Véroniques, Pommiers / fruitiers, Thym, Asphodèle, Euphorbes, Bourrache, Robinier faux-acacia, Alisier torminal, Bourdaïne, Houx</p>	<p>Châtaigner, Chèvrefeuille, Viore, Reine des prés, Ronce, Lavande, Phacélie, Sarrasin, Sainfoin, Tilleul à petites feuilles, Tournesol, Trèfles, Lotier, Chicorée, Coquelicot, Bardane</p>	<p>Bruyère, Callune, Lierre, Arbousier, Renouée du Japon</p>

ACCUEILLIR DES ABEILLES SUR SA FERME

Voici plusieurs pistes de changement pour améliorer l'accueil d'abeilles sur sa ferme :

- plantations de haies mellifères à l'automne, amenant aussi la possibilité d'abris pour des animaux et une possible source de fourrage supplémentaire ;
- diversification des ateliers, avec par exemple une activité de production de châtaignes, de fruitiers ou de légumes ;
- semis de prairies multi-espèces et implantation d'inter-cultures mellifères ;
- semis de légumineuses avec des céréales, comme de l'orge avec du pois protéagineux ;
- veiller à maintenir des points d'eau --> est-ce qu'une mare aurait sa place à proximité de votre ferme ?

Sans être un botaniste hors pair, il est possible de faire le point sur les espèces végétales qu'elles apprécient chez vous.

Observez-les... Si elles adorent la fleur qu'elles ont sous le nez, elles vont rester un moment dessus, en explorant le moindre recoins ; si elles visitent à défaut de trouver mieux, elles vont beaucoup plus marcher et passer rapidement d'une fleur à l'autre, comme sur les boutons d'or...

Vous remarquerez également que certaines fleurs pourtant très odorantes ne sont pas visitées par les abeilles, mais par une multitude d'autres insectes pollinisateurs, tout aussi indispensables !

C'est le cas du sureau, des capucines, des roses ou encore des buddleias, où vous observerez syrphes, bourdons, papillons...

SUGGESTIONS DE LIVRES

Guide des plantes mellifères, de Thomas SILBERFELD et Catherine REEB aux éditions Delachaux et Niestlé

Quelle est donc cette fleur ?, de Dietmar AICHELET aux éditions Nathan

Nouvelle flore illustrée des Pyrénées, de Marcel SAULE aux éditions du Pin à Crochets

Le traité Rustica de l'apiculture, d'Henri CLEMENT aux éditions Rustica



Bourdaïne

Bugle

Ronce

Être apiculteur, c'est aussi être éleveur !

Témoignage d'Éric KAMMENTHALER, apiculteur à Ortzaize / Ossès.

Bonjour Éric ! Tu es apiculteur à Ossès depuis 2016.

Peux-tu nous expliquer en quoi le métier d'apiculteur est un métier d'élevage ?

Être apiculteur, c'est posséder et entretenir un cheptel de colonies d'abeilles, mais aussi développer ses qualités. Sans élevage, il est aujourd'hui impossible de conserver un cheptel et encore moins d'en tirer un revenu.

Sur notre exploitation, nous mettons en production environ 200 colonies, réparties sur une dizaine de ruchers comptant entre 24 et 32 ruches.

En complément de ces espaces productifs, nous avons deux ruchers d'élevage : l'un dédié à la naissance et la fécondation des 150 reines que nous faisons naître chaque année ; l'autre qui nous permet de produire 100 à 150 essaims par an. Ces essaims servent au renouvellement des colonies de production. L'excédent est destiné à la vente d'essaims à des apiculteurs amateurs.

Une ruche est peuplée d'une reine et, selon la période de l'année, de 15 à 70 000 abeilles ouvrières et de quelques milliers de mâles. Chaque individu a une

espérance de vie très courte, limitée à quelques semaines en moyenne. La reine, quant à elle, peut vivre plusieurs années mais elle ne peut être la mère d'une colonie productive que durant 1 à 2 ans.

Une colonie s'épuise avec le temps. Nous avons fait le choix du renouvellement systématique des colonies en production au moins tous les 2 ans.

Le taux de mortalité annuel est actuellement de 25 à 30 % sur le territoire national. Sur notre exploitation, nous arrivons à limiter ces pertes entre 15 et 25 %.

Concrètement, en quoi consiste l'élevage ?

Élever, c'est sélectionner, reproduire et maintenir les individus d'un cheptel en bonne santé. Sur notre ferme, nous gérons le cheptel à l'échelle de la colonie, car bien que les insectes de chaque colonie soient renouvelés en continu, il existe une dynamique collective, une sorte de mémoire comportementale et sanitaire propre à chaque ruche.

Nous sommes autonomes dans le renouvellement de nos colonies. Nous choisissons les lignées à reproduire par sélection massale de nos meilleurs éléments : les colonies qui ne sont

pas agressives, qui produisent le mieux, qui restent en phase avec les cycles saisonniers, qui n'ont développé aucune pathologie durant la saison et qui sont le moins sensibles au varroa.

Ces colonies constituent le réservoir génétique des souches de l'année.

Elles seront conduites afin d'élever un grand nombre de mâles qui satureront notre zone de fécondation - 4 ruchers dans un relief fermé.

Les meilleures de ces souches fourniront également les larves que nous ferons élever en reines. Chaque année, nous achetons ou échangeons quelques reines, afin de tester et éventuellement de conserver de nouvelles lignées d'abeilles noires.

Concrètement, nous conduisons quelques ruches de sorte à les obliger à élever plusieurs reines issues de nos souches sélectionnées.

Ces reines naissent au rucher de fécondation et lorsqu'elles commencent à pondre au sein d'une très petite colonie, nous la confions à un essaim plus gros qui, après quelques temps de développement sur notre rucher d'élevage, deviendra une colonie de production.

Un essaim formé avant juin peut produire du miel dans l'année. Les essaims les plus tardifs n'entreront en production que la saison suivante. L'élevage occupe pleinement les mois de mars à juillet. En dehors de cette saison, nous devons assurer, par de nombreux travaux et soins, une vie paisible et saine à nos abeilles.

Certains apiculteurs achètent leurs reines et concentrent leur activité sur la production de miel. L'élevage de reines offre une réelle autonomie sur l'exploitation et présente un intérêt économique : une reine fécondée s'achète entre 20 et 35 € ; un essaim certifié bio vaut environ 150 € ; une colonie de production se négocie autour de 250 €.

Comment fais-tu pour assurer la bonne santé des colonies ?

Pour maintenir notre cheptel en bonne santé, nous avons besoin d'emplacements où nos abeilles trouvent les ressources dont elles ont besoin, tant en qualité et diversité qu'en quantité et ce, tout au long de l'année.

Nous ne pouvons pas cultiver les fleurs qu'elles vont butiner. Nous devons trouver des territoires qui s'étendent sur un rayon d'environ 3 km (plus de 2 500 ha) où les abeilles vont pouvoir trouver

eau et fleurs de subsistance et de production.

Au fil de la saison, lorsque les ressources deviennent trop faibles, nous pouvons transhummer les abeilles vers des zones plus riches.

Dans notre territoire, les abeilles profitent d'un grand nombre de fleurs sauvages... Les zones «sales» et dépréciées fournissent l'essentiel de la nourriture de nos animaux.

En dernier recours, lorsque l'environnement n'offre pas de ressources alimentaires suffisantes (manque de fleurs, sécheresse, absence de diversité floristique...) ou que les abeilles ne peuvent plus butiner (pluie, froid, frelons asiatiques...), il est possible d'éviter temporairement la famine par des apports de sucres.

Ces apports ne remplacent en rien une alimentation naturelle, car seuls les glucides sont complétés.

Le miel n'est produit qu'à partir de fleurs. Si celles-ci ne produisent pas de nectar ou si elles ont été coupées ou brûlées, il n'y a aucune production de miel possible et aucun moyen d'apporter artificiellement une ressource utilisable pour la production.

La bonne santé des abeilles passe également par des soins, essentiellement prophylactiques : hygiène de la ruche, mise en quarantaine des individus malades, alimentation saine et variée, éloignement des sources de contamination (effluents contaminés par exemple par des traitements anti-parasitaires, pesticides, y compris ceux autorisés en AB).

La seule pathologie qui puisse être traitée par des préparations médicamenteuses est la varrose, une maladie provoquée par un parasite, le varroa.

Sur notre exploitation, nous avons construit un programme annuel de lutte contre le varroa par des moyens biotechniques, des comptages de prévalence du parasite sur les abeilles, des traitements ponctuels avec des médicaments à base d'acides naturels et la multiplication des souches d'abeilles les moins sensibles.

En tant qu'apiculteur, quels sont les meilleurs moments de ton activité ?

C'est vraiment le travail d'élevage que je préfère : faire naître et faire grandir nos reines pour qu'elles deviennent les mères de toutes nos abeilles.

Et quel plaisir de travailler au rucher lorsque la nature offre beaucoup de fleurs et que la météo est idéale ! L'air est alors saturé des odeurs de la ruche, les abeilles couvrent les bruits environnants par leurs vols incessants, on est alors invisible aux yeux de nos animaux qui sont bien occupés.



Bilan de saison apicole 2022

14 apiculteurs·trices professionnel·elle·s du Pays basque, du Béarn et des Landes se sont réuni·e·s à Ascaïn, chez Mikela UNTSAIN, apicultrice bio et Idoki, le 27 octobre dernier. Un temps pour faire le bilan d'une saison compliquée, tout en gardant un peu d'optimisme ! Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ADANA¹ et le Civam B.L.E ont co-organisé cette journée.

UNE ANNÉE CLIMATIQUE TRÈS SÈCHE ET AVEC DE FORTES TEMPÉRATURES, DÉFAVORABLES AUX MIELLÉES

Le contexte climatique de l'année a été extrême dès le mois de février, qui a été très sec (-40 % de pluies).

Début de printemps : fortes gelées les 4-5 avril ont fortement impacté les fleurs d'acacia sur certains secteurs. Les abeilles sont peu sorties, d'autant plus avec le vent du Nord sur certains secteurs en mars - avril.

L'été a connu des sécheresses et de très fortes températures. La pluie est revenue un peu en août et septembre, avec toujours de fortes températures... et en octobre, encore un déficit de 88 % de pluviométrie et + 5°C de température.

Un constat encore plus marqué dans les Landes, où les périodes de canicules et sécheresses ont été encore plus longues.

Les forestiers le partagent : fortes mortalités des arbres et arbustes, avec une baisse de plus

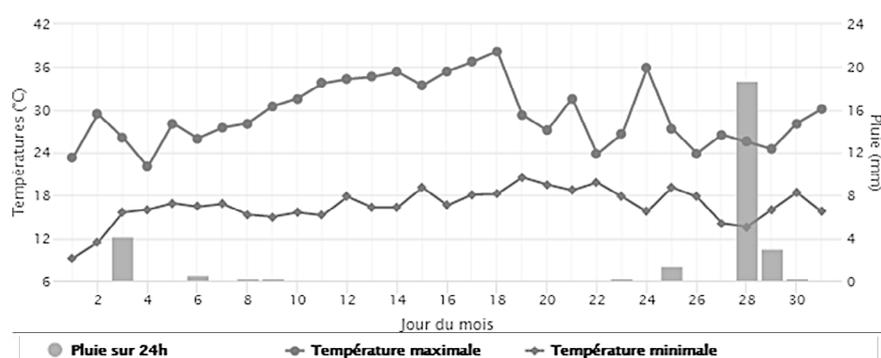


Illustration des conditions météorologiques sur la station de Pay - mois de juillet 2022 : -59 % de pluies et + 3,7°C par rapport aux moyennes de référence.
Source : infoclimat.fr

d'1 m des nappes phréatiques par rapport aux moyennes, de fortes chaleurs et un manque de pluies.

LA PRODUCTION EN 2022

La sortie d'hiver a été globalement bonne, avec des élevages qui se sont bien passé même si le démarrage a parfois tardé chez certains (en juin).

Mais une année avec des volumes de miel très bas par rapport aux productions habituelles de chacun : -35 % évoqués sur tournesol par l'un des producteurs et aucune production en acacia pour la majorité.

Le châtaignier a donné sur une période très courte et il n'y a pas

eu de callune et de bruyère. Idem en pollen, avec une estimation à 50 % de la production habituelle. En revanche, du miellat a été prélevé plus fréquemment que d'autres années.

En montagne, la sécheresse est arrivée très vite aussi. Certains ont redescendu les ruchers plus tôt, d'autres ont fait le choix de transhumer moins de ruches qu'habituellement.

En résumé, des ressources faibles et des conditions défavorables ont entraîné des entrées en nectars insuffisantes pour assurer une bonne dynamique des colonies, constituer des

¹ - ADANA : association pour le développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine

L'ADANA propose des **suivis de ruchers pour le varroa** en début et fin de saison. Un protocole expérimental est également en cours chez certains. Contactez-les pour en savoir plus !

Ouvrir un dossier d'aide pour calamité agricole, contactez rapidement l'ADANA ou la DDT : demande de PLUSIEURS producteurs-trices pour que ce soit reconnu + constat de -30 % de production par rapport à la moyenne lissée sur 5 ans.

réserves ou produire des volumes de miels significatifs. Des conditions qui ont incité à «courir» plus qu'avant pour être présent au bon moment sur les différentes miellées, difficiles à anticiper.

En fin de saison, le lierre aura contribué à redonner du baume au coeur à plusieurs, qui auront conclu qu'il s'agissait «d'une année à oublier». En gardant espoir pour l'an prochain.

AUTRES GRANDES THÉMATIQUES DU RUCHER 2022

La **recherche d'eau** pour s'abreuver dans les bacs à leur disposition, ou dans les piscines des particuliers et abreuvoirs, a compliqué le choix des emplacements et le relationnel avec les voisins.

Les **frelons**, très évoqués les années passées, semblent avoir été présents différemment selon les secteurs. Ils influent le comportement des abeilles qui, stressées, ne vont pas butiner. Certains ruchers ont été décimés par les attaques.

Quant au **varroa**, il semblerait que même avec un suivi, incluant comptage et traitements si besoin, leur développement a été très fort et difficilement

contrôlable - avec de lourdes conséquences sans intervention et l'efficacité de certains produits parfois remise en question. En AB, le traitement à base d'acide oxalique semble donner satisfaction.

Le traitement hivernal est un moment clé avec une rupture de ponte à surveiller, pour permettre que les colonies démarrent bien au printemps, associé aux autres pratiques d'élevage (ruche forte, bonne génétique, sans virus etc.).

Concernant le **cirphis**, il semblerait qu'il n'y ait pas eu beaucoup de traitements à cette date, en tout cas pas d'échos au niveau des ruchers.

L'AVENIR DES FERMES

Un temps d'échange a eu lieu avec une coopérative agricole du secteur ayant un projet de développement d'ateliers apicoles sur des fermes en polyculture élevage de volailles.

Les personnes du groupe ont conseillé de se rapprocher des

associations et producteurs-trices locaux, afin de prendre en compte l'existant et la réalité du métier : temps de travail par rapport aux autres ateliers de la ferme, nécessité aujourd'hui de se former, impossibilité de dépendre uniquement du conseil de techniciens etc.

Un temps a également été pris pour évoquer la **santé économique** des fermes apicoles et le **moral** de chacun. C'est une année difficile sur plusieurs aspects : inquiétudes sur le maintien du cheptel en bonne santé ; baisses de production et de vente ; charges grandissantes ; conditions de travail désagréables, avec des risques pour la santé physique (chaleurs extrêmes qu'il y a eues, en combinaison).

Depuis 5-6 ans, les résultats économiques sur le 64 - 40 sont sur des moyennes basses ou faibles.

Mais tous se veulent optimistes et devraient pouvoir absorber cette année, en modifiant parfois leurs stratégies, tout en confirmant qu'il est nécessaire de **renforcer le partage des outils** entre producteurs-trices, les échanges (il reste des places à la miellerie collective) et **l'entraide** !



Abeilles et produits phytosanitaires

Retour dans cet article sur la réglementation «abeilles», sur la chenille *Cirphis* et sur les recours possibles des apiculteurs-trices.

QU'EST-CE QUE LA RÉGLEMENTATION «ABEILLES» ?

L'arrêté du 20 novembre 2021, dit arrêté «abeilles», fixe un cadre de travail qui permet de limiter les risques pour les pollinisateurs lors de l'application des produits phytosanitaires.

L'ancienne version a été revue et est applicable depuis janvier 2022. Dorénavant, tous les produits sont concernés : insecticides, acaricides, fongicides, adjuvants.

Deux catégories de cultures sont recensées : celles qui «n'attirent pas» les abeilles (vignes*, blé, soja...) et celles qui les attirent (tournesol, colza, maïs...). Les produits sont classés en 2 catégories lors de la révision des autorisations de mise sur le marché (AMM) : ceux dont l'application sera autorisée en période de floraison et ceux qui sont interdits.

Pour les insecticides et acaricides, seuls ceux portant une «mention abeille» sont autorisés. Dans tous les cas, s'assurer de l'absence de pollinisateurs. **«Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage dans les 2 heures qui précèdent le coucher de soleil ou les 3 heures suivant**

le coucher du soleil».

La floraison des bandes enherbées ou de l'enherbement présent sous les rangs est aussi à prendre en compte, soit en les fauchant avant un traitement par exemple, soit en ne traitant pas.

Mais... avec une multitude d'exceptions difficiles à résumer et à suivre, selon le produit, la culture, les impératifs pour sauver la culture etc.

Des comptes-rendus «synthétiques» sont en cours de rédaction par l'ADANA et la chambre régionale, à suivre !

CIRPHIS : ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE EN 2022

Le cirphis est une chenille des prairies, de la famille des noctuelles, qui cause au mieux la perte d'une pousse d'herbe, au pire une destruction de la prairie.

Elle semble avoir une appétence particulière pour les graminées sur la période d'août à novembre. Peu de régions sont concernées en France. *Pour suivre l'évolution du cirphis chaque année, abonnez-vous au bulletin d'avertissement Cirphis du 64.* Voir notre article sur le sujet dans le BLE Berri n°75.

Parmi les interventions possibles et en dernier recours, les traitements insecticides ont pu être utilisés. Impactant les pollinisateurs sauvages (non mesurées) et parfois avec une forte suspicion sur des mortalités de colonies d'abeilles (soit plusieurs ruches, mais quasi impossible à prouver).

En 2023, les produits à base d'alphaméthrine (pyréthrinoïdes de synthèse), donc à large spectre d'action, **ne seront plus autorisés sur prairie** (ex : Mageos, Avanguard...).

Depuis le 7 juin 2022, les coopératives ne peuvent plus vendre ces produits pour le traitement des chenilles de prairies (date limite de commercialisation). Depuis le 7 décembre 2022, les producteurs n'ont plus le droit d'utiliser ces produits.

Seuls les produits de biocontrôles à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt) sont dorénavant autorisés sur prairie, avec là aussi quelques incertitudes sur leur innocuité pour les abeilles... bien que ce soit un produit autorisé en AB. Rien n'est anodin.

* un recours a été demandé par l'UNAF concernant la vigne, car les abeilles se rendent sur ces cultures et sur leurs inter-rangs.



Source : E. Kammenthaler

Si vous avez des questions, besoin d'aide pour réguler ces chenilles ou si vous souhaitez vous impliquer sur cette question, contactez-nous. Merci à EHLG pour les précisions réglementaires.

QUELS SONT LES RECOURS POSSIBLES DES APICULTEURS ?

Tapis d'abeilles devant l'entrée, dépopulation importante où il ne reste plus que quelques abeilles dans la ruche : tels sont certains des signes d'une intoxication de colonie et le constat que des apicultrices ont déjà eu à faire.

Cependant, peu d'entre eux-elles font la démarche de déclarer leurs pertes, car souvent cela n'aboutit pas. Il semble y avoir un certain découragement. Ces déclarations pourraient permettre d'ouvrir une enquête auprès des services vétérinaires du département d'implantation des ruches à la DDPP.

Parmi les freins évoqués il y a 4 ans par un apiculteur ayant perdu 100 colonies, il y a le temps de réactivité imparti pour réaliser une analyse toxicologique : prélèvement le jour même, visite du vétérinaire et prise de décision d'analyse en lien avec la DRAAF... Souvent trop long pour qu'il y ait encore des traces de toxicité, «alors à quoi bon faire ces démarches?».

Les prélèvements doivent être réalisés dans la journée pour espérer obtenir un résultat. Ce qui ne semble pas réalisable au quotidien.

La perte d'un rucher comprend : l'achat d'un nouvel essaim (environ 140 €), ainsi que les pertes liées au temps de retour en production et l'impact du changement de génétique.

Aujourd'hui, les apiculteurs et apicultrices anticipent ces éventuelles pertes, liées également à d'autres facteurs, en élevant plus d'abeilles que ce qui serait nécessaire en production.

Du temps de travail supplémentaire, des investissements en ruches également supérieurs, des surfaces de stockage etc. Ils ont leur propre assurance en quelque sorte.

Ce qui est quand même conseillé en cas de forte mortalité : tout noter, faire des photos et contactez l'ADANA et les GDSA local.

Ils pourront vous appuyer dans vos démarches et peut-être faire des liens entre plusieurs situations.



QUE RESSENTENT LES INSECTES...?

Une expérience scientifique a été menée récemment, avec des bourdons, des billes de bois et de la nourriture.

Les bourdons ont passé du temps à faire rouler les billes de bois, malgré la possibilité d'un accès à la nourriture.

Que ressentent les bourdons ? Et plus largement les insectes ?

Peut-on parler à leur égard de «jeux», «de plaisir», «d'émotions» ? Sont-ils sensibles ?

EZTI-ETXEA -

Première miellerie collective du Pays Basque

Témoignage d'Alain GOUTENEGRE, co-président de la miellerie et pour le conseil d'administration : retour sur la construction de ce projet, sur ses valeurs et ses objectifs.

L'INITIATION DU PROJET

Le projet de miellerie collective est né d'un petit groupe d'apiculteurs, qui se retrouvait pour des formations organisées par B.L.E, initiées par Marlène.

L'idée était d'aménager un espace adapté, ouvert à tous les apiculteurs, amateurs et professionnels, pour la mutualisation d'outils performants. En parallèle, l'idée que ce soit un lieu d'échange et de formation autour de l'abeille.

Après quelques mois de réflexion et des visites d'autres mielleries collectives, le projet a pris forme le 11 avril 2019, où l'association «Ezti-Etxea, miellerie collective du Pays basque» a été créée, lors de l'Assemblée générale constitutive. Il y avait ce jour-là une quinzaine d'adhérents.

CRÉATION DE LA MIELLERIE

Les six membres du conseil d'administration élus ont rapidement pris les choses en main pour faire avancer le projet.

Objectif de vite être visible :

- création d'une plaquette, d'un site internet (Ezti-etxea.org), d'un document destiné aux chefs d'entreprises ;

- rédaction d'un courrier envoyé aux mairies ;

- participation à la journée de l'abeille à Bidarray, à Lurrama et aux AG des associations regroupant les apiculteurs (Nature et abeilles, Erle Beltza).

En parallèle, recherche d'un local et rédaction des dossiers de demandes de subventions auprès de la CAPB et de l'État, après la réalisation d'un budget prévisionnel estimé à 51 000 €.

LANCEMENT DE LA MIELLERIE

Fin 2020, la municipalité de Macaye nous a proposé un local de 80 m², qu'il fallait entièrement remettre à neuf.

Les subventions de la CAPB (Leader Montagnes Basques) et de l'Etat (Fonds national aide au développement du territoire) permettaient de financer 60 % du projet.

Comment financer le reste ?

L'idée est donc venue de proposer des formations de 2 jours, destinées à des apiculteurs débutants. Le succès a dépassé nos espérances : 58 stagiaires, formés lors de 4 sessions en 2020 et de 2 sessions en 2021, pour une recette de plus de 11 000 €.

Le budget étant bouclé, les travaux d'aménagement du local ont débuté en février 2021. Pour ne pas dépasser le budget disponible, une grande partie a été réalisée en auto-construction.

Après 4 mois de travaux et l'arrivée du matériel d'extraction, les premiers apiculteurs ont pu extraire leurs hausses en juillet 2021. Cette année 2022, 31 apiculteurs sont adhérents à Ezti etxea et malgré l'année apicole compliquée, 289 hausses y ont été extraites.

La miellerie est ouverte à tous ! Elle est équipée d'une chambre chaude et d'une salle d'extraction, avec du matériel performant, permettant de travailler dans des conditions d'hygiène optimales.



Devenir apiculteur·trice professionnel·elle

Merci à Paul FERT, apiculteur en Béarn, ainsi qu'à l'ADANA pour leurs contributions. Vous êtes débutant·e et vous souhaitez devenir apiculteur·trice : par où commencer ?

DÉCOUVERTE DE L'APICULTURE

Avant tout, si vous n'avez jamais pratiqué, testez pour savoir si cela vous plaît vraiment ! **Les ruchers écoles ou certains apiculteurs proposent des journées de découverte.**

En local, consultez internet pour identifier les apiculteurs formateurs. Entre autres, vous trouverez notamment :

- le rucher école de l'association Erle Beltza (Itxassou) ;
- la miellerie collective Ezti-Etxea de Macaye ;
- le rucher école de Cambo-les-Bains.

Il n'y a qu'en pratiquant que vous saurez si cela vous convient réellement.

SE FORMER POUR DEVENIR PROFESSIONNEL

Parmi les formations professionnalisantes, il existe quelques **Brevets professionnels de responsable d'exploitation agricole (BPREA) spécialisés en apiculture.**

La plupart en présentiel, les plus cités en local sont : le CFPPA d'Auterive et celui de Venours

(possible à distance aussi) ; le CFPPA de la Côte St Andrée ; le CFPPA de Hyères ; en distanciel, le CFPPA de Vesoul.

Pour celles et ceux qui auraient déjà une formation agricole, il existe aussi des **Certificats de spécialisation (CS) en apiculture**, avec majoritairement des apports techniques et pratiques.

ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE

Pratiquer sur son rucher en parallèle des formations et, dans l'idéal, trouver à faire au moins une ou deux saisons chez des apiculteurs avant de s'installer (en France et envisager une double saison en partant à l'étranger ? Australie, Nouvelle-Zélande, Mexique, Chili... !).

Dans tous les cas, se créer un réseau en local pour s'entraider.

Il est aussi possible de participer à des formations techniques proposées par l'ADANA : regardez leur site internet. Ils accompagnent également pour le chiffrage de votre projet.

B.L.E propose aussi ponctuellement des formations en local : contactez Marlène Aucante.

LE PARCOURS À L'INSTALLATION ET LA FORMATION CONTINUE

Comme toujours pour vous installer en agriculture, contactez le PAIT (Point accueil installation-transmission) du 64, ou contactez-nous pour plus d'informations.

Pour la suite, une fois installé, la formation se poursuit... indéfiniment ! Les principaux organismes sont alors les ADA (voir le site de l'ADA France, en plus de l'ADANA) et l'ANERCEA (Association pour la promotion de l'élevage de reines).

Pour celles et ceux intéressé·e·s par la production de gelée royale, contactez le Groupement de producteurs de Gelée Royale (GPGR). Surveillez les conférences et congrès apicoles !

AUTRES CONTACTS DU DOMAINE APICOLE

En local, l'association **Erle Beltza** travaille à la conservation de l'abeille noire.

Un groupement de défense sanitaire apicole existe également : le **GDSA64**.

Un vétérinaire apicole est référencé, des commandes groupées de produits vétérinaires ont parfois lieu.

Au national, l'**ITSAP** - Institut de l'abeille, est l'institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. Il a été créé début 2021.

Et il existe **7 syndicats apicoles** en France* :

- les syndicats «classiques», avec une section apicole (Confédération paysanne, Coordination rurale, FNSEA) ;

- les syndicats d'apiculteurs professionnels, avec le Syndicat des producteurs de miel français (SPMF) et la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP) ;

- les syndicats représentant tous types d'apiculteurs, avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) et le Syndicat national de l'apiculture (SNA).

Il n'y a plus qu'à !

* pour aller plus loin : *Rapport d'expertise sur l'évolution de la représentation des intérêts apicoles français_2015*, Paul FERT



CONSEILS D'APICULTEURS·TRICES DU PAYS BASQUE

Vous êtes apiculteurs·trices, quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite s'installer ?

«Pratiquer chez un/des apiculteurs plusieurs années avant de s'installer»

«Suivre des formations, il faut absolument avoir des notions de biologie. Suivre un BPREA spécifique et des formations de l'ADA·NA»

«Investir dans du matériel une fois la production assurée. S'entraider avec celles et ceux déjà en place au départ»

«Apprendre à observer la nature, connaître les plantes, noter les différentes floraisons et les réactions des colonies pour les différents ruchers (avoir des arbres repères)»

«Être organisé, tout noter...»

«L'apiculture, c'est beaucoup de manutention ! Adapter, bien réfléchir à l'aménagement de son travail»



Source : E.Kammenthaler

UN PEU DE LECTURE (NON EXHAUSTIF)...

GUIDE : *Devenir apiculteur professionnel, le guide indispensable avant toute installation*, ADA France, 2019.

REVUES : *Info-Reines* (ANERCEA), très technique ;

Abeilles et fleurs (UNAF) et *Abeilles de France* (SNA), sur l'actualité des filières, avec un peu de technique ;

Abeilles & Cie (Le CARI, Belgique) ;

Réussir-apiculture, une nouvelle rédigé par l'ITSAP et les ADAs.

Aides et obligations en apiculture

Retours sur les différentes aides à l'apiculture biologique, ainsi que les obligations pour les professionnels et les particuliers.

QUELLES SONT LES AIDES EXISTANTES EN APICULTURE ?

Ces aides sont ouvertes à différents moments de l'année et sont accessibles à partir de 50 ruches.

Aides à l'installation : la DJA, comme tout producteur-trice de moins de 40 ans, ainsi que le prêt d'honneur à l'installation.

Aides aux investissements à la production : deux aides de FranceAgriMer. Une pour le **maintien et le développement des cheptels** : achat de ruches, ruchettes, essaims, reines, cellules royales etc. Le plafond est variable, mais maximum à 5 000 € (2 000 € en décembre). Une autre pour la **transhumance** : grue, remorque, palettes, aménagement du site...

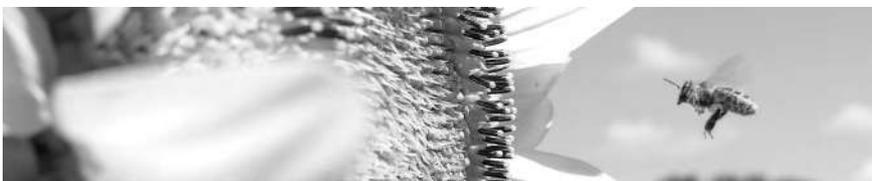
L'apiculture n'est pas une production soutenue par le premier pilier de la PAC, mais il existe une aide du second pilier dédiée à l'apiculture : la **MAEC apiculture**, applicable sur certaines zones géographiques.

L'engagement «d'avoir une conduite apicole favorable à la biodiversité» se fait sur 5 ans, avec à minima 72 ruches engagées et 24 ruches minimum par site. Il y a aussi obligation de rester pendant 3 semaines sur le site, avec 21 €/ruche pour compenser les éventuelles pertes de production (cf DDTM).

Aides à la transformation / commercialisation : une aide PCAE de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles (ex : miellerie...).

Aide à la conversion et à l'AB : il n'existe pas d'aide à la conversion ou au maintien en agriculture biologique pour l'apiculture.

Il y a uniquement l'accès au crédit d'impôt bio, d'un montant de 3 500 € par an actuellement. Les frais pour les organismes de contrôle sont d'environ 400 €/an pour 150 ruches en production.



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES D'UN·E APICULTEUR·TRICE

Les particuliers doivent déclarer leur activité à partir de 50 ruches (cotisation à la MSA, assurance...).

Déclarer ses colonies dès la 1^{ère} ruche : déclaration de détention et d'emplacements de ruches (Cerfa 13995*05), tous les ans, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre (professionnels et particuliers). Afficher «Attention abeilles», avec le numéro apiculteur sur les ruchers.

Tenir un registre d'élevage, à conserver 5 ans : dates d'interventions sur le rucher, que ce soit sanitaire, déplacement, retrait des hausses etc.

Tenir un cahier de miellerie : traçabilité de l'extraction, des lots et de la vente, avec l'étiquetage + Cerfa n°13984*05.

Détenir un SIRET pour la vente, à demander au Centre des formalités des entreprises.

Déclarer des maladies suspectives, à forte mortalité, à la DDCSPP (professionnels et particuliers).

Informations détaillées sur le site de l'ADANA.

Une nouvelle dynamique collective autour des semences de prairies

Le 13 octobre, une journée de formation «S'organiser collectivement pour produire des semences paysannes de prairie» a été proposée par B.L.E avec l'intervention de Cultivons la biodiversité (CBD). L'occasion pour les paysan-ne-s intéressé-e-s par le sujet de se retrouver pour échanger sur les motivations, les aspects techniques puis sur la suite des actions à mettre en place.

À B.L.E, des démarches sur la biodiversité cultivée sont déjà en cours, avec notamment l'animation de groupes blés population, maïs population et les réflexions autour d'une Maison des semences en Iparralde.

Au cours de l'été, un questionnaire avait été envoyé largement pour recueillir les intérêts et motivations, afin de travailler autour des semences paysannes de prairies.

Ressortent de cette enquête des questions d'ordres techniques et organisationnels et un intérêt à travailler dessus.

LES MOTIVATIONS DU GROUPE

L'un des objectifs de la journée était de définir individuellement et collectivement les motivations, questionnements et freins autour de l'organisation de la production de semences de prairies.

Des problématiques en lien avec des coûts élevés : *«Les mélanges Suisse, c'est 12 €/kg et dès la 2ème année, il ne reste que la moitié des espèces».*

Aussi des questions de proximité et d'adaptation : *«C'est dommage de faire venir des semences d'autres pays, d'autant que ce qu'on recherche, c'est aussi l'adaptation des espèces et variétés à nos conditions pédo-climatiques».*

La sécheresse de l'été n'a pas épargné les prairies : *«Même les belles prairies d'il y a 2 ans ont changé d'apparence cet été»*, une question d'adaptation des variétés ?

Collectivement, des objectifs ont été identifiés :

- **autonomie**, indépendance : ne plus dépendre des semenciers, des fluctuations de prix, diminution des coûts, gain en autonomie collective et locale ;
- **conservation** de la biodiversité cultivée, notamment d'es-

- pèces naturellement présentes ;
- **adaptation** au terroir, changement climatique : observation et choix des variétés, adaptation génétique et sélection ;
- travail **collectif** : échange avec les autres paysans sur le sujet, production collective, formation, mise en place d'essais etc.

INTERVENTION DE CBD POITOU-CHARENTES

Présentation de CBD et des intervenants

CBD, c'est une Maison des semences, association constituée en 2009 en Poitou-Charentes. Elle rayonne aujourd'hui sur les 4 départements de l'ancienne Région.

Son objet est de «sauvegarder, promouvoir et développer la biodiversité». S'y retrouvent des groupes de jardiniers amateurs et de paysans autour des blés, du maïs, des potagères et plus récemment des fourragères.

Bruno JOLY et Élodie HELLION sont intervus le 13 octobre.

Respectivement polyculteur-éleveur et animatrice de l'association, ils suivent le projet de travail sur les fourragères depuis le début. L'expérience de Bruno en termes de semences prairiales est importante, puisqu'il produit depuis plusieurs années ses propres semences (trèfle violet, fétuque, dactyle...).

Le travail sur les fourragères à CBD

Le groupe de travail a vu le jour suite à des réflexions sur les coûts de semences, ainsi que l'origine des semences.

L'autonomie sera réfléchi collectivement, avec une répartition des espèces produites sur les fermes. Des essais ont pu être mis en place, dans un premier temps autour du trèfle violet et du sainfoin.

Les points de vigilances qui ressortent de cette expérience

Attention à la répartition des graines dans le groupe : trop petites quantités, trop petites parcelles... Cela impacte la facilité de travaux, ainsi que les résultats techniques.

Attention lors de la récolte : surface des parcelles, météo, moyens matériels, manque de connaissances, perte de fourragères.

Plus globalement, lorsque l'on récolte de la graine de prairie, les «tiges» s'apparentent plus à de la paille et peuvent être utilisées en ce sens, mais elles ne permettront pas de nourrir le troupeau.

ET POUR LA SUITE, EN IPARRALDE...

Une échelle d'un an a été posée comme objectif par et pour le groupe.

Les espèces visées en priorité seraient plutôt des graminées. Dans un an, le groupe aimerait avoir collectivement aboutit au sujet des semences de prairies :

- recenser toutes les personnes intéressées : suivre les résultats, participer aux échanges, participer aux essais... Un questionnaire a été envoyé largement par mail courant décembre ;
- dresser un état des lieux du matériel disponible sur le territoire et dans le groupe, pour assurer la mise en place d'essais (rencontre en février) ;
- choisir collectivement des parcelles intéressantes (au printemps) pour la récolte de graines l'été prochain (rencontre et visite de parcelles en avril) ;
- visiter / voir en démonstration un outil de récolte de graine (l'été prochain) ;
- récolter les 1^{ères} graines en été 2023.

Une dynamique à suivre ! Contactez-nous si ces travaux vous intéressent...

ASPECTS TECHNIQUES IMPORTANTS

Semis et valorisation. Généralement, une seule espèce sera récoltée dans cette prairie. La récolte des graines se réfléchit en fonction du stade de maturité de l'espèce visée (ou trouver des espèces ayant des cycles de maturité proches). Plusieurs coupes de foins peuvent être réalisées (mai et automne), pour obtenir tout de même un fourrage sur ces parcelles.

Récolte. Il est nécessaire d'adapter la taille des parcelles choisies au matériel disponible. Le réglage de la moissonneuse est important : mieux vaut perdre quelques grains et assurer une récolte propre. Attention, certaines graines sont très légères et peuvent se perdre avec le vent. C'est la barre de coupe et les grilles de récoltes qui sont modifiés. Du matériel de type faucheuse-andaineuse peut être employé et est bien adapté à ce type de travaux. Comptez 65 €/ha en prestation.

Tri et stockage. «Mieux vaut passer du temps à trier que ressemer des mélanges sales». Différentes méthodes : tamis, grilles, trieur alvéolaire, trieurs aéro-dynamiques etc. Le tri peut être en 2 étapes : suivant la récolte ; avant le semis. Le stockage nécessite un espace sec et aéré, et ne doit pas durer plus d'un an - la semence de prairie se garde peu de temps.

Remarque : les semences fourragères dans le commerce sont des variétés population. Elles se ressèment facilement !



L'eau en élevage

Les 26 et 27 septembre 2022, Jérôme CROUZOUOLON est venu au Pays basque pour deux jours de formation : «L'eau en élevage (récupération, qualité, stockage, modes de traitement)», à Arbonne et St Martin d'Arberoue. Elle sera reconduite début 2023.

Retours sur la formation 2022 : quels besoins en eau pour les élevages (quantité, qualité, matériel, analyses) ? Comment récupérer de l'eau (eau de pluie, forage, puits) ? Comment améliorer la qualité de l'eau (filtrer, neutraliser, adoucir, désinfecter, dynamiser) ?

LES BESOINS EN EAU DES ANIMAUX

Règlementation. Il n'y a pas de normes sur l'abreuvement des animaux, seulement des recommandations imprécises.

Quantité. On considère que les animaux ont besoin d'environ 100 L/UGB/jour. On peut calculer aussi en fonction du nombre de litres de lait produits : 4 L d'eau par litre de lait produit.

Abreuvoirs. Il est intéressant de mettre un compteur à eau pour vérifier les consommations.

Cela donne une idée pour suivre leurs abreuvements, détecter certains problèmes, à un coût très bas.

Une consommation d'eau trop basse peut par exemple être signe de fuite de courants électriques dans les abreuvoirs.

Ainsi, les animaux, qui relient le courant à la terre via leurs corps, se prennent des décharges. Dans ce cas, les vaches vont avoir tendance à laper pour boire, alors qu'elles devraient plonger leurs museaux en entier.

C'est un problème récurrent qui peut être résolu en quelques minutes.

On ne l'apprendra à personne, l'observation est la clé de détection et de résolution de problèmes en élevage... Observer la consommation d'eau de ses animaux dans le temps est aussi un moyen d'éviter des soucis sur l'élevage.

Le système d'abreuvement est important. On privilégiera des abreuvoirs :

- grands et longs, pour diminuer la concurrence entre animaux ;
- faciles à nettoyer ;

- larges mais peu profonds dans les bâtiments, permettant l'immersion du museau ;

- hauts, pour éviter les excréments dedans ;

- proches des zones de repos des animaux dans les pâtures. On estime que si les abreuvoirs sont à plus de 200 m, alors il faut que 20 % du lot puisse boire en même temps (adapter la grandeur de l'abreuvoir). Si les abreuvoirs sont à moins de 200 m, on estime qu'il ne faut que 10 % du lot qui puisse boire en même temps ;

- une eau entre 10 et 15 °C, pour ne pas glacer les micro-organismes du rumen.

Qualité. Comme écrit au début, il y a des recommandations mais il n'y a pas de normes sur la quantité et la qualité de l'eau pour les animaux.

Pour nous, êtres humains, l'eau potable s'appelle EDCH - Eau destinée à la consommation humaine - et doit respecter certaines normes.

Analyses d'eau. Nous avons le droit de demander à notre mairie, gratuitement, les résultats d'analyses des eaux desservies par le réseau.

Pour une analyse d'eau classique, il faut compter 150 €. Pour une analyse complète sur les phyto-sanitaires, il faut compter 500-600 €.

Paramètres globaux. Le carbone organique total est important : s'il est supérieur à 2 mg/L, le chlore que l'on utilise pour traiter l'eau devient toxique.

La conductivité nous permet de déduire la quantité de résidus secs. Une eau de source peu minéralisée, une «eau pure», sera très peu chargée et contiendra très peu de résidus secs.

Une conductivité à 200 correspond environ à 100 mg de résidus secs par litre d'eau.

Une analyse de résidus secs est plus cher que la conductivité, d'où la préférence pour le calcul... Voir le tableau page suivante pour les normes de conductivité.

Le pH est idéal à 6.5. En lien avec les micro-organismes présents dans l'appareil digestif des ruminants, il ne faut pas s'éloigner du pH du rumen, autour de 6.3.

UNE ANALYSE D'EAU CLASSIQUE POUR NOS ANIMAUX

Bactériologie, important pour détecter la présence de pathogènes.

BACTÉRIO	UNITÉS	NORMES EDCH	TRAITEMENTS POSSIBLES
E. Coli	UFC/100 ml	0	UV
Entérocoques intestinaux	UFC/100 ml	0	
Coliformes totales	UFC/100 ml	0	Chimique
Flore revivifiable à 22°	UFC/ml	Variat. X plus ou moins 10 comparé valeur habituel.	
Flore revivifiable à 36°			Filtration par osmose inverse
Bactéries et spores anaérobies sulfito-réducteurs	UFC/ 100 ml	0	

UFC : Unités faisant colonie

Ions métaux, important de regarder la quantité de fer et manganèse, car ils peuvent empêcher le cuivre et le zinc de passer dans le sang --> carences induites.

IONS MÉTAUX	UNITÉS	NORMES EDCH	TRAITEMENTS POSSIBLES
Ammonium (NH ₄ ⁺)	mg/L	0,10	Filtration membrane + charbon actif
Nitrites (NO ₂ ⁻)	mg/L	0,50	
Nitrates (NO ₃ ⁻)	mg/L	50	Osmose inverse
Fer total	µg/L	200	Élimination par oxydo-réduction
Manganèse	µg/L	50	

200 µg = 0.2 mg

Lorsqu'on a un pH trop haut, on peut acidifier l'eau avec du vinaigre blanc (cf plus loin dans l'article et tableau sur la droite).

On peut aussi regarder la dureté de l'eau, qui est liée à la quantité de calcium et de magnésium.

Ainsi que la turbidité de l'eau, qui n'est rien d'autre que le passage de la lumière. Une eau trouble par exemple, peut être liée à des turbines encrassées.

RÉCUPÉRER DE L'EAU

Récupération d'eau de pluie. Pour calculer ce potentiel, il suffit de connaître notre pluviométrie annuelle, ainsi que la répartition sur l'année.

1 mm de pluie = 1 L d'eau par m² de récupération.

Multiplication par le coefficient de perte - données pour les toitures : tuile = 0.9 ; toit ondulé = 0.8 ; toit plat = 0.6.

Ex, avec une toiture ondulée de 600 m² et une pluviométrie annuelle de 500 mm. 500*600*0.8 = 240 000 L d'eau de pluie, soit 240 m³ par an.

Penser à adapter le contenant à la répartition sur l'année et comparer ce résultat avec vos besoins : cette quantité est-elle suffisante ou dois-je compléter les apports (réseau, forage, puit...) ?

Paramètres globaux	Unités	Normes EDCH	Traitements possibles
C organique total (indice permanganate)	mg/L	2 (IP 5)	Filtration membrane + charbon actif
Conductivité	mg/L	>200 et <1100	objectif <200
pH	mg/L	>6,5 et <8,5	neutraliser ou acidifier - obj. 6,5

Il est important de ne pas récupérer les premières pluies après une sécheresse, car les toits sont sales. Il existe des cuves «premières pluies», qui récupèrent cette eau séparément.

Puits et forages. Un sourcier peut vous aider à trouver le ou les endroits où il y a de l'eau, ainsi que la profondeur. Administrativement, les puits et forages font l'objet d'une déclaration.

Il faut bien les protéger pour que l'eau «polluée» ne revienne pas vers le circuit... Par exemple, faire dépasser du sol la tête de forage et la protéger par un dôme assez large.

Stockage de l'eau. Plusieurs matériaux et systèmes existent. Le mieux serait de pouvoir récupérer des cuves de camion de lait ou de vin, qui ont contenu de l'alimentaire.

Pour limiter la température, enterrer la cuve reste la meilleure option.

La suite dans le prochain BLE Berri !

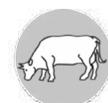
Cet article déborde d'informations, nous vous proposons d'aborder la suite dans un autre article, à paraître avec le prochain BLE Berri.

Il abordera les processus de traitement de l'eau : comment améliorer la qualité de l'eau ?

Ainsi que les 2 cas concrets que nous avons étudié pendant la formation.

Jérôme CROUZOUOLON va revenir les 29 et 30 mars 2023, pour refaire une session de formation.

Il y a déjà un certain nombre de personnes intéressées. Si vous voulez participer à ces journées, contactez Ninon Rabeyrolles (coordonnées au dos de ce numéro).



Nous sommes éleveurs·ses sans terres, comment passer en bio ?

Pâturer les terres de montagnes, entretenir le paysage, laisser les animaux pacager toute l'année, le métier d'éleveur·se sans terre semble avoir l'image de pratiques «vertueuses». Pourtant, on en voit peu en bio. Le cahier des charges de l'AB tente en effet de se développer, mais il ne s'adapte pas à tous types de systèmes, et certaines fermes, qui sont «vertueuses», ne peuvent respecter que difficilement ce cahier des charges. Suite à des témoignages d'éleveurs·ses et des entretiens avec plusieurs organismes certificateurs, voici un bilan de la situation actuelle sur le sujet.

ÊTRE ÉLEVEUR·SE SANS TERRE

Ils sont aujourd'hui peu nombreux, mais toujours existants.

Les éleveurs sans terre sont des paysans qui ont un troupeau, une production, mais pas de parcelles fixes.

Leur siège d'exploitation administratif se situe en estive.

Ils sont donc en mouvement toute l'année, l'été en estive le plus souvent et l'hiver sur des parcelles prêtées ou louées.

Il existe aussi de nombreux paysans qui ne sont pas éleveurs sans terre mais qui possèdent peu de surface, ce qui nécessite

également de trouver des parcelles à pacager l'hiver (souvent pour les agnelles, antenaises et béliers).

«Trouver des parcelles bio pour faire pacager nos animaux est la bête noire de nos systèmes».

Depuis quelques mois, plusieurs bergers ou vachers sans terre ont contacté B.L.E pour évaluer les possibilités de passer en bio. Quelles sont-elles ? Et quelles en sont les difficultés ?

LE CAHIER DES CHARGES BIO

Alimentation du troupeau :
«trouver des parcelles bio, c'est difficile...»

Le cahier des charges et les organismes certificateurs (OC) qui le contrôlent sont stricts sur un point : l'alimentation du troupeau doit être bio.

Les estives sont tolérées en bio parce qu'elles sont conduites en suivant la réglementation AB.

Toutes les autres parcelles que l'éleveur trouve doivent être bio.

«Déjà que c'est dur de trouver des parcelles pour l'hiver, c'est encore plus difficile de les trouver en bio».

Après discussion avec les OC, une autre possibilité reste ouverte.

Si le paysan trouve des terres qui ne sont pas officiellement en bio, mais qui sont conduites en respectant le cahier des charges de l'AB, il peut demander une «réduction de conversion».

Pour cela, le propriétaire des terres écrit une attestation certifiant que les parcelles suivent le cahier des charges bio depuis plus de 3 ans, qu'aucun produit chimique de synthèse ou engrais minéraux n'a été appliqué.

À ce moment-là, un contrôleur vient voir la parcelle et la certifie.

Le troupeau peut alors pâturer cette parcelle.

Ce n'est pas une solution miracle, mais cela permet d'élargir le champ de recherche. Il faut cependant anticiper, les démarches administratives demandent du temps.

Si l'éleveur ne trouve pas de parcelles répondant au cahier des charges, l'alimentation de son troupeau ne répond pas à la réglementation et son système ne peut être certifié AB.

Les OC sont clairs là dessus, aucune dérogation n'est possible. *«Il faudrait que la réglementation soit plus souple et permettent aux agnelles, antenaises et aux béliers de pouvoir pacager des parcelles non bio. Ces animaux-là ne sont pas en production...».*



Nous avons fait remonter à la FNAB* cette problématique, organisme participant aux commissions de l'INAO sur l'évolution du cahier des charges.

Les mélanges de troupeaux

Le cahier des charges stipule que s'il y a des mélanges de troupeaux bios et conventionnels sur une parcelle, alors la production réalisée à ce moment-là est déclassée.

Le fromage d'estive ne peut pas être vendu en bio, même si le troupeau conventionnel n'est pas en production...

«Plus il y a de triches et plus les règles sont strictes, on se retrouve aujourd'hui avec des règles très fines, pas toujours adaptées à tous les systèmes».

Par contre, si l'on s'intéresse à la viande, il serait possible de vendre les animaux nés en estive en bio sans qu'ils ne soient déclassés, même si mélange de troupeau il y a.

Il faut cependant que les petits soient bouclés dès la naissance.

Il n'y a pas de précisions sur cette règle, la question ne se posant que très rarement.

CONCLUSION ET POSSIBILITÉS DONNÉES

Passer en bio lorsqu'on est berger /vacher sans terre n'est pas impossible.

Demander des dérogations lorsqu'une situation momentanée est particulière (ex : sécheresse) est envisageable.

Nous avons de forts liens avec les structures béarnaise et landaise, pour renforcer le lien plaine - montagne. Les landais proposent notamment des parcelles en bio à pacager.

Un travail reste à faire (logistique, clôtures...), mais cela offre une autre possibilité. Nous souhaiterions qu'un travail soit mené au niveau national, voire européen, sur cette question.

Si vous souhaitez en savoir plus, contactez les animatrices ruminants de B.L.E : Stella et Ninon (contacts sur la 4^{ème} de couverture de ce numéro). Nous pouvons aussi nous déplacer dans les fermes et prendre le temps de discuter de votre situation.

* Syndicat agricole «Fédération nationale de l'agriculture biologique»

Formations / Agenda

ÉLEVAGE

5 janv. - Rencontre entre éleveurs·ses de chèvres - comment vivre avec un troupeau qui pâture ?

25 et 26 janv., 28 fév. et 1^{er} mars - Initiation à la kinésiologie animale : comprendre et apaiser les émissions des animaux avec le test musculaire.

Fin janvier / début février - rencontre entre céréaliers·ères des Landes et éleveurs·ses basques.

Courant février - 1/2 journée - Rencontre entre éleveurs·ses de vaches laitières.

ARBORICULTURE, PPAM ET MARAÎCHAGE

12-13 janv. - Connaître et savoir gérer la circulation de l'eau sur sa parcelle.

23 janv. - Taille de fructification et autres techniques de mise à fruit.

27 janv. - Savoir s'équiper et entretenir son matériel en maraîchage.

10 fév. - Utiliser des extraits naturels de plantes sur sa ferme.

21 fév. - Formation sur la transformation en PPAM, avec J-P SCHERER.

AGRONOMIE. 20 fév. - Diagnostiquer son sol grâce aux plantes bio-indicatrices.

BIODIVERSITÉ CULTIVÉE. Courant février - 1/2 journée - Rencontre technique autour des semences paysannes de prairies.

BIODYNAMIE. 24-25 janv. - Initiation à la biodynamie, avec l'ABDEA et René BECKER.

Petites annonces

RECHERCHE DE SALARIAT AGRICOLE

«Clara, je suis ingénieure agronome, et Alex, ingénieur en mécanique industrielle.

Cela fait 3 ans que nous travaillons dans le maraîchage. Sur une exploitation familiale à Zarautz, puis 2 ans sur l'espace test agricole de Terracoopa à Montpellier.

Nous voudrions nous installer en maraîchage diversifié et avoir un verger. D'abord, nous voulons faire du salariat, notamment en arbo (nous sommes ouverts à toute proposition).

*Contactez nous !
06.82.32.82.50»*

RECHERCHE DE SALARIAT AGRICOLE BIS

«Je suis à la recherche d'un CDD saisonnier sur la période estivale 2023, sur une exploitation en AB, avec une personne bienveillante qui est dans la transmission.

Toute jeune diplômée d'un BPREA Maraîchage en alternance à Hasparren, je souhaiterai continuer à me faire de l'expérience, afin de pouvoir découvrir de nouvelles méthodes de travail.

*Vous pouvez me contacter avec plaisir sur ce mail :
dasse.laura@gmail.com*

Milesker ! Laura»

L'AMAP DE BIDART RECHERCHE UN·E MARAÎCHER·ÈRE BIO

À partir de janvier 2023, l'AMAP de Bidart recherche un·e maraîcher·ère bio, pour fournir environ 30 panier hebdomadaires.

Il s'agirait de 20 «petits» paniers à 10 € et 10 paniers moyens et grands.

La livraison se ferait tous les jeudis soir.

Contact : Sophie MORA,
06.14.36.18.98.



LE BUREAU DE B.L.E

Bonillo France, membre associée à Miarritze / Biarritz
Carricaburu Paul, viticulteur à Azkarate / Ascarat (trésorier)
Duhalde Maite, éleveuse ovin lait à Aiherra / Ayherre (secrétaire)
Larrea Francis, maraîcher à Lekorne / Mendionde (président)
Thoreau Cécile, safran - arbo - petits fruits à Pagola / Pagolle

MEMBRES DU CA

Aguerre Jean-Claude, polycultures et pommes à Pagola / Pagolle
Bachacou David, volailles et arbo à Bunuze / Bunus
Behoteguy Marianne, apicultrice à Urbinarbe / Ordiarp
Bourguy Aymar, maraîcher à Amenduze / Amendeux
De Charentenay Pascale, arboricultrice à Hosta / Hozta
Duhau Anita, éleveuse caprin lait à Lohitzune / Lohitzun
Irigoin Jean-Marie, éleveur ovin lait et porcs à Ibarla / Ibarolle
Junquet Bruno, maraîcher à Itsasu / Itxassou
Mendiboure Nicolas, maraîcher à Irisarri / Irissarry
Prebende Pettan, volailles à Gabadi / Gabat



BLE Berri - bulletin de l'association BLE Civam Pays basque
Responsable de la publication : Francis Larrea. 400 exemplaires.
Contact : 05.59.37.25.45 - ble-arrapitz@wanadoo.fr

SALARIÉ·E·S

Aucante Marlène : porcs, volaille, apiculture, traction animale, kinésiologie. 06.27.13.32.34 - ble.marlene.aucante@gmail.com

Betbeder Anne : viticulture. 07.71.76.18.41 - ble.anne.betbeder@gmail.com

Delaunay Stella : ovin, caprin, polycultures. 06.27.13.32.36 - ble.stella.delaunay@gmail.com

Denis Juliette : projets collectifs, promotion de l'AB, restauration collective. 06.34.99.39.15 - ble.juliette.denis@gmail.com

Elluin Charlotte : maraîchage, biodynamie, PPAM. 06.27.13.32.31 - ble.elluin.charlotte@gmail.com

Erguy Thomas : coordinateur, aides spécifiques à l'AB, vie associative de B.L.E. 06.27.13.32.38 - ble.thomas.erguy@gmail.com

Jauregui Argitxu : comptabilité, salariée d'Arrapitz.

Mercier Manon : biodiversité cultivée, semences paysannes. 06.27.13.32.32 - ble.manon.mercier@gmail.com

Rabeyrolles Ninon : bovin, systèmes herbagers économes et autonomes, communication. 06.37.11.44.96 - ble.ninon.rabeyrolles@gmail.com

Sarriquet Carine : gestion administrative et financière.